

Annexes

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Résultats par régime des projections actualisées
Annexe 2	Les abaques en 2020, 2030 et 2050
Annexe 3	Le Conseil d'orientation des retraites
Annexe 4	Remerciements

ANNEXE 1

RÉSULTATS PAR RÉGIME DES PROJECTIONS ACTUALISÉES

L'exercice d'actualisation des projections du COR, par rapport aux précédentes réalisées en 2007, n'a impliqué que les principaux régimes de retraite : le régime de base des salariés du privé (CNAV), le régime de la fonction publique de l'État (FPE), le régime des agents des collectivités locales (CNRACL) et les régimes complémentaires des salariés du secteur privé (ARRCO et AGIRC). L'évolution de la situation financière des régimes entre 2006 et 2008 a été prise en compte et les hypothèses autres qu'économiques – hypothèses démographiques et hypothèses liées à la réglementation des régimes – ont été reconduites pour l'essentiel.

Compte tenu de l'incertitude qui porte sur les évolutions économiques à la suite de la crise économique et financière, trois scénarios économiques alternatifs A, B et C ont été retenus. Les principales hypothèses relatives aux trois scénarios sont détaillées dans le chapitre 1 du rapport.

Les projections des régimes reposent sur ces hypothèses générales, qui ont été déclinées au niveau de chaque régime en des hypothèses spécifiques concernant l'emploi (les effectifs de cotisants), la mortalité (l'espérance de vie est ainsi plus élevée en moyenne pour les fonctionnaires) et la réglementation. Pour l'AGIRC et l'ARRCO, les simulations ont été réalisées sous deux hypothèses alternatives d'évolution du rendement technique : d'une part, une poursuite, après 2010, des termes de l'accord actuellement en cours selon lesquels la valeur de service du point évolue comme les prix et la valeur d'achat du point comme les salaires (rendements décroissants) ; d'autre part, le retour à une évolution des valeurs d'achat et de service du point comme les prix après 2010 (rendements constants).

Les projections des régimes, coordonnées par le secrétariat général du COR, ont été réalisées par les régimes eux-mêmes¹ avec leurs propres modèles de projection. Ces modèles sont relativement disparates et leur degré de précision est variable, car les systèmes d'information des régimes, qui ont été élaborés d'abord pour les besoins de la gestion, ne permettent pas toujours de disposer de toutes les données nécessaires aux projections financières à long terme. Des efforts importants ont été engagés pour en améliorer la fiabilité. Une partie des écarts de résultat avec les projections réalisées en 2007 s'explique d'ailleurs par ces améliorations et par l'actualisation des données introduites dans les modèles sur la base des observations les plus récentes. Ces modèles sont néanmoins perfectibles ; ils reposent en particulier sur des hypothèses de comportement de départ à la retraite qui peuvent différer selon les régimes². Il convient donc de considérer avec une certaine prudence les résultats obtenus, alors qu'en outre l'exercice d'actualisation a été conduit dans des délais très brefs.

¹ Direction des statistiques et de la prospective de la CNAV, direction du Budget pour le régime de la fonction publique de l'État, services de la Caisse des dépôts pour la CNRACL et direction technique du GIE AGIRC-ARRCO.

² Dans le modèle pour la CNRACL, les hypothèses de décalage des âges moyens effectifs de départ en retraite induits par la réforme de 2003 sont estimées par la direction du Budget à l'aide du modèle Ariane.

Les résultats détaillés des projections sont présentés régime par régime. Pour chacun d'entre eux, les commentaires portent d'abord sur les résultats dans chacun des scénarios (A, B puis C), puis sur les comparaisons, d'une part, entre les résultats des trois scénarios et, d'autre part, par rapport aux résultats du scénario de base retenu par le COR en 2007.

Les tableaux de données annexés présentent les principaux agrégats du régime, depuis 2008 – année de base des projections actualisées – et pour les années 2015, 2020, 2030, 2040 et 2050. Toutes les données financières sont exprimées en euros constants de l'année 2008. Les évolutions s'entendent donc hors effets de l'inflation.

Les comptes des régimes sont limités au solde technique, c'est-à-dire à la différence entre la masse des cotisations et la masse des prestations. Ne sont notamment pas pris en compte, pour cet exercice d'actualisation, les transferts de compensation entre les régimes de retraite, dont la projection aurait supposé de disposer de données détaillées de tous les régimes participant à ces transferts, ainsi que les dépenses de gestion et d'action sociale, les flux financiers divers et les produits financiers des réserves.

Les comptes du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) ont également été projetés par la Direction de la Sécurité Sociale, dans le cadre des trois scénarios. Les projections relatives au FSV sont présentées à la fin de cette annexe.

LES PROJECTIONS ACTUALISÉES DE LA CNAV

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

La situation financière de la CNAV constatée en 2008 apparaît peu différente de celle qui avait été prévue dans le cadre des projections du Conseil de 2007. En revanche, la crise économique conduit à une dégradation à l'horizon 2015 plus forte qu'en 2007, quel que soit le scénario retenu, et ce malgré les transferts plus importants du FSV. À long terme, les résultats dépendent avant tout des hypothèses retenues quant aux effets de la crise sur l'économie.

Pour ces projections, certaines mesures votées en LFSS n'ont pas pu être prises en compte : il s'agit d'une part de la majoration de la pension de réversion et d'autre part de la prise en charge des périodes assimilées au titre des indemnités journalières maladie, maternité et invalidité par le FSV (qui est neutre sur le solde de l'ensemble du système de retraite).

Selon la méthode retenue par le Conseil, les effectifs de cotisants de la CNAV sont estimés par solde entre l'emploi total et les effectifs des autres régimes de base.

1. Scénario A (à long terme, chômage de 4,5 % et gains de productivité de 1,8 % par an)

Après une forte baisse en 2009 et 2010, liée à l'augmentation du chômage, les effectifs de cotisants de la CNAV croîtraient à un rythme d'environ 0,7 % par an jusqu'en 2024, date à laquelle le taux de chômage est supposé se stabiliser à 4,5 % de la population active. Hors versements du FSV, la masse des cotisations, après une baisse en 2009 et en 2010, progresserait de +2,7 % en moyenne par an entre 2011 et 2024 et de +1,8 % au-delà, sous l'effet de la hausse des effectifs de cotisants et de la croissance du salaire moyen par tête. Les effets de la hausse du chômage sur les recettes de la CNAV seraient toutefois amortis par les transferts en provenance du FSV : y compris les versements du FSV au titre du chômage (qui passeraient de 7 à 9 milliards d'euros entre 2008 et 2010) et au titre des majorations de pension, les cotisations de la CNAV ne baisseraient pas en 2009 et 2010 (+0,6 % au lieu de -0,8 % en moyenne par an), et la masse des cotisations (y compris transferts du FSV) passerait ainsi de 82 milliards d'euros en 2008 à 179 milliards d'euros en 2050, soit environ 4,2 % du PIB sur la période de projection.

La forte hausse du nombre de retraités à la CNAV, qui passerait de 11 millions à 22 millions entre 2008 et 2050, et la progression de la pension moyenne en euros constants, sous l'effet notamment du renouvellement de la population des retraités, entraîneraient une forte croissance de la masse des pensions, de 83 milliards d'euros en 2008 (4,3 % du PIB) à 231 milliards d'euros en 2050 (5,3 % du PIB).

Le solde technique de la CNAV se dégraderait très rapidement en 2009 et 2010 (de 5,5 milliards d'euros environ au total), du fait des effets de la crise sur les recettes, puis jusqu'en 2050, à un rythme d'un peu plus d'un milliard d'euros par an en moyenne : le déficit passerait ainsi de 1,7 milliard d'euros en 2008 à 12 milliards d'euros en 2015, 17 milliards d'euros en 2020, 29 milliards d'euros en 2030 et 52 milliards d'euros en 2050. Exprimé en points de PIB, le solde technique de la CNAV passerait de -0,1 % en 2008 à -0,6 % en 2015, -0,7 % en 2020, -1 % en 2030 puis -1,2 % en 2050.

2. Scénario B (à long terme, chômage de 4,5 % et gains de productivité de 1,5 % par an)

Les effectifs de cotisants de la CNAV connaîtraient une forte baisse en 2009 et 2010, liée à l'augmentation du chômage; puis croîtraient à un rythme d'environ 0,7 % par an jusqu'en 2022, date à laquelle le taux de chômage est supposé se stabiliser à 4,5 % de la population active. Hors versements du FSV, la masse des cotisations, après une baisse en 2009 et en 2010, progresserait de +2,5 % en moyenne par an entre 2011 et 2024 et de +1,5 % au-delà, sous l'effet de la hausse des effectifs de cotisants et de la croissance du salaire moyen par tête. Les effets de la hausse du chômage sur les recettes de la CNAV serait toutefois amortie par les transferts en provenance du FSV : y compris les versements du FSV au titre du chômage (qui passeraient de 7 à 9 milliards d'euros entre 2008 et 2010) et au titre des majorations de pension, les cotisations de la CNAV ne baisseraient pas en 2009 et 2010 (+0,6 % au lieu de -0,8 % en moyenne par an), et la masse des cotisations (y compris transferts du FSV) passerait ainsi de 82 milliards d'euros en 2008 à 161 milliards d'euros en 2050, soit environ 4,2 % du PIB sur la période de projection.

La forte hausse du nombre de retraités à la CNAV, qui passerait de 11 millions à 22 millions entre 2008 et 2050, et la progression de la pension moyenne en euros constants, sous l'effet notamment du renouvellement de la population des retraités, entraîneraient une croissance de la masse des pensions de 83 milliards d'euros en 2008 (4,3 % du PIB) à 226 milliards d'euros en 2050 (5,8 % du PIB).

Le solde technique de la CNAV se dégraderait très rapidement en 2009 et 2010 (de 5,5 milliards d'euros environ au total), du fait des effets de la crise sur les recettes, puis jusqu'en 2050, à un rythme de 1,4 milliard d'euros par an en moyenne : le déficit passerait ainsi de 1,7 milliard d'euros en 2008 à 13 milliards d'euros en 2015, 19 milliards d'euros en 2020, 35 milliards d'euros en 2030 et 64 milliards d'euros en 2050. Exprimé en points de PIB, le solde technique de la CNAV passerait de -0,1 % en 2008 à -0,6 % en 2015, -0,8 % en 2020, -1,2 % en 2030 puis -1,6 % en 2050.

3. Scénario C (à long terme, chômage de 7 % et gains de productivité de 1,5 % par an)

Les effectifs de cotisants de la CNAV enregistreraient une forte baisse en 2009 et 2010, liée à l'augmentation du chômage, et croîtraient ensuite à un rythme d'environ 0,7 % par an jusqu'en 2015, date à laquelle le taux de chômage est supposé se stabiliser à 7 % de la population active. Hors versements du FSV, la masse des cotisations, après une baisse en 2009 et en 2010, progresserait de +1,8 % en moyenne par an entre 2011 et 2050, sous l'effet de la hausse des effectifs de cotisants et de la croissance du salaire moyen par tête. Les effets de la hausse du chômage sur les recettes de la CNAV serait toutefois amortie par les transferts en provenance du FSV : y compris les versements du FSV au titre du chômage (qui passeraient de 7 à 9 milliards d'euros entre 2008 et 2010) et au titre des majorations de pension, les cotisations de la CNAV ne baisseraient pas en 2009 et 2010 (+0,6 % au lieu de -0,8 % en moyenne par an), et la masse des cotisations (y compris transferts du FSV) passerait ainsi de 82 milliards d'euros en 2008 à 161 milliards d'euros en 2050, soit 4,2 % du PIB.

La forte hausse du nombre de retraités à la CNAV, qui passerait de 11 millions à 22 millions entre 2008 et 2050, et la progression de la pension moyenne en euros constants, sous l'effet notamment du renouvellement de la population des retraités, entraîneraient une forte croissance de la masse des pensions de 83 milliards d'euros en 2008 (4,3 % du PIB) à 226 milliards d'euros en 2050 (5,9 % du PIB).

Le solde technique de la CNAV se dégraderait très rapidement en 2009 et 2010 (de 5 milliards d'euros environ au total), du fait des effets de la crise sur les recettes, puis jusqu'en 2050, à un rythme de 1,4 milliard d'euros par an en moyenne : le déficit passerait ainsi de 1,7 milliard d'euros en 2008 à 13 milliards d'euros en 2015, 19 milliards d'euros en 2020, 36 milliards d'euros en 2030 et 65 milliards d'euros en 2050. Exprimé en points de PIB, le solde technique de la CNAV passerait de -0,1 % en 2008 à -0,6 % en 2015, -0,8 % en 2020, -1,3 % en 2030 puis -1,7 % en 2050.

4. Comparaisons des résultats des projections

4.1. Comparaison entre les scénarios A, B et C

Les écarts entre les scénarios A, B et C s'observent surtout à long terme et s'expliquent avant tout par des écarts sur la masse des cotisations, qui découlent eux-mêmes directement des hypothèses de chômage et de productivité.

La masse des cotisations est ainsi inférieure de près de 20 milliards d'euros en 2050 dans les scénarios B et C par rapport au scénario A. La masse des pensions est également plus faible à long terme dans les scénarios B et C (de 5 milliards d'euros) où la croissance des salaires et donc des pensions sont plus faibles. Au total, le déficit de la CNAV serait plus important dans les scénarios B et C (64 milliards d'euros en 2050) que dans le scénario A (51 milliards d'euros en 2050).

On notera que les résultats des scénarios B et C, qui se distinguent uniquement par le taux de chômage, sont proches : en effet, dans le scénario C, la perte de cotisations liée aux cotisants moins nombreux que dans le scénario B (consécutif à un chômage plus fort) est presque intégralement compensée par des transferts du FSV plus importants.

4.2. Comparaison des scénarios A, B et C avec le scénario de base du COR de 2007

Les effectifs de cotisants des autres régimes de base ayant évolué de façon plus rapide que ceux de la CNAV au cours des années récentes, la part des effectifs de cotisants de la CNAV dans l'emploi total en 2008 est légèrement plus faible que dans les projections de 2007. Ceci explique que les effectifs de cotisants de la CNAV soient légèrement plus faibles en 2050 dans les scénarios A et B que dans le scénario de base de 2007, malgré un taux de chômage comparable. Le solde technique de la CNAV en 2008 s'est en outre révélé légèrement plus dégradé que celui projeté en 2007 en raison principalement d'une masse des cotisations plus faible que celle qui avait été estimée en 2007.

La comparaison avec les résultats de 2007 fait apparaître deux sous-périodes : à court et moyen terme, les soldes sont plus dégradés que dans le scénario de base de 2007, du fait des moindres cotisations liées à la crise. Ainsi, le déficit de la CNAV en 2015 atteindrait environ 13 milliards d'euros dans les scénarios A, B et C (0,5 % du PIB), contre 9 milliards d'euros dans le scénario de base de 2007 (0,3 % du PIB). A plus long terme, les effets directs de la crise s'estompent. Exprimés en point de PIB, les résultats des scénarios A et B se rapprochent de ceux obtenus en 2007 avec les mêmes hypothèses économiques de long terme, soit respectivement avec le scénario de base et avec la variante de gains de productivité de 1,5 % par an ; les résultats à long terme du scénario C sont également proches des résultats de cette variante de productivité.

**CNAV - Résultats de l'exercice d'actualisation des projections
(scénario de base de 2007 et scénarios A, B et C de 2010)**

Ressources		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Cotisants (Millions)	17,1	18,3	18,5	18,6	18,8	18,9
	Cotisations (Mds d'euros)	82,5	95,3	104,7	126,3	152,3	183,0
	Cotisations (% de PIB)	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%
<u>Scénario A</u>	Cotisants (Millions)	17,3	17,4	17,9	18,5	18,7	18,8
	Cotisations (Mds d'euros)	81,6	92,2	103,0	124,5	149,6	179,0
	Cotisations (% de PIB)	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,1%
<u>Scénario B</u>	Cotisants (Millions)	17,3	17,5	18,0	18,5	18,7	18,8
	Cotisations (Mds d'euros)	81,6	91,6	100,7	118,9	138,9	161,5
	Cotisations (% de PIB)	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,1%
<u>Scénario C</u>	Cotisants (Millions)	17,3	17,4	17,7	17,9	18,1	18,2
	Cotisations (Mds d'euros)	81,6	91,5	100,7	118,2	138,2	160,8
	Cotisations (% de PIB)	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%

Emplois		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Pensionnés* (Millions)	11,2	13,8	15,3	18,6	21,0	22,1
	Pension moyenne (euros 2008)	6 670	6 860	6 988	7 485	8 366	9 571
	Pensions (Mds d'euros)	83,6	104,4	118,2	152,6	192,6	229,4
	Pensions (% de PIB)	4,3%	4,6%	4,7%	5,1%	5,4%	5,3%
<u>Scénario A</u>	Pensionnés** (Millions)	11,3	13,7	15,3	18,4	20,7	21,9
	Pension moyenne (euros 2008)	6 624	6 935	7 125	7 648	8 478	9 761
	Pensions (Mds d'euros)	83,3	104,6	119,6	153,8	191,4	230,8
	Pensions (% de PIB)	4,3%	4,8%	4,9%	5,1%	5,3%	5,3%
<u>Scénario B</u>	Pensionnés** (Millions)	11,3	13,7	15,3	18,4	20,7	21,9
	Pension moyenne (euros 2008)	6 624	6 934	7 123	7 631	8 392	9 511
	Pensions (Mds d'euros)	83,3	104,6	119,5	153,6	190,0	225,9
	Pensions (% de PIB)	4,3%	4,8%	5,0%	5,4%	5,7%	5,8%
<u>Scénario C</u>	Pensionnés** (Millions)	11,3	13,7	15,3	18,4	20,7	21,9
	Pension moyenne (euros 2008)	6 624	6 935	7 125	7 627	8 370	9 475
	Pensions (Mds d'euros)	83,3	104,6	119,7	153,8	189,9	225,7
	Pensions (% de PIB)	4,3%	4,8%	5,0%	5,5%	5,8%	5,9%

Solde technique		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Mds d'euros	-1,2	-9,1	-13,4	-26,3	-40,3	-46,4
	% de PIB	-0,1%	-0,4%	-0,5%	-0,9%	-1,1%	-1,1%
<u>Scénario A</u>	Mds d'euros	-1,7	-12,4	-16,6	-29,3	-41,8	-51,8
	% de PIB	-0,1%	-0,6%	-0,7%	-1,0%	-1,2%	-1,2%
<u>Scénario B</u>	Mds d'euros	-1,7	-13,0	-18,8	-34,7	-51,1	-64,4
	% de PIB	-0,1%	-0,6%	-0,8%	-1,2%	-1,5%	-1,6%
<u>Scénario C</u>	Mds d'euros	-1,7	-13,1	-19,0	-35,6	-51,7	-65,0
	% de PIB	-0,1%	-0,6%	-0,8%	-1,3%	-1,6%	-1,7%

* De droit direct

LES PROJECTIONS ACTUALISEES DU RÉGIME DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Les projections du régime de la fonction publique de l'État, réalisées par la direction du Budget, prennent en compte les fonctionnaires de l'État civils et militaires.

Le solde technique du régime est basé sur un taux de cotisation « implicite »³ de l'État employeur qui équilibre ce solde à une date de référence. Ce taux, maintenu constant tout au long de la période de projection, permet d'appréhender l'écart grandissant entre évolutions des charges et des ressources du régime afin de déterminer le besoin de financement en résultant. Dans le présent exercice d'actualisation comme dans les précédents exercices de projections du COR, le taux de cotisation implicite retenu est celui de l'année de référence 2000, suivant en cela les recommandations du Conseil en 2001 de ne pas « remettre les compteurs à zéro » à chaque exercice de projection⁴. Ce taux de cotisation de l'État employeur, auquel s'ajoute le taux de cotisation à la charge des salariés (7,85 %), s'élève à 43,82 % en 2000, soit un total de 51,67 %.

Les hypothèses propres au régime de la fonction publique de l'État tiennent compte des éléments de contexte connus à la date de l'exercice.

S'agissant des effectifs de fonctionnaires de l'État, l'actualisation des projections intègre, comme en 2005 et en 2007 et sans changement significatif depuis 2007, les mesures de décentralisation⁵ et le changement de statut des nouveaux employés à la Poste et à France Télécom. Elle intègre également, comme dans l'exercice de 2007, les orientations du gouvernement avec la règle de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite jusqu'en 2013. Par rapport aux dernières projections, l'application de cette règle a été prolongée d'une année⁶, en conformité avec le programme de stabilité. Au delà de 2013 est retenue une hypothèse conventionnelle de stabilité des effectifs de fonctionnaires en activité, hors l'impact du changement de statut des nouveaux employés à la Poste et à France Télécom.

Le traitement moyen des fonctionnaires est supposé évoluer à moyen et à long terme comme le salaire moyen des salariés du secteur privé, conformément aux hypothèses macroéconomiques de progression du salaire moyen par tête. À court terme, les présentes projections tiennent compte des évolutions récentes des traitements dans la fonction publique.

³ Le taux de cotisation employeur assurant l'équilibre du régime est rendu explicite depuis 2006 dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Pensions » : ce taux explicite est passé de 49,90 % en 2006 à 60,14 % en 2009 pour les pensions civiles, et de 100,00 % à 108,39 % pour les pensions militaires. Cependant le taux explicite du CAS pensions ne se compare pas directement au taux implicite retenu pour les projections du COR. En effet, le taux de cotisation implicite est le taux déterminé pour assurer la couverture des seules charges de pensions (hors compensations démographiques, notamment).

⁴ Dans les deux précédents exercices de 2005 et de 2007, un calcul supplémentaire avait été effectué avec le taux de cotisation implicite de 2003.

⁵ Les transferts depuis la Fonction publique de l'État vers la CNRACL dans le cadre de la décentralisation devraient prendre fin en 2011.

⁶ L'exercice de 2007 prévoyait le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite jusqu'en 2012 (un fonctionnaire sur trois en 2008).

S'agissant des tables de mortalité utilisées pour les fonctionnaires, un décalage dans le temps est introduit par rapport aux tables de mortalité prospectives de l'INSEE afin de tenir compte de la plus grande longévité observée des fonctionnaires. Ce décalage est comparable à celui appliqué dans l'exercice de 2007⁷.

Une particularité de la fonction publique de l'État est que les projections ne dépendent pas des hypothèses de chômage. Les effectifs de cotisants, les comportements de départ à la retraite et, en conséquence, les effectifs de retraités sont identiques dans les trois scénarios économiques sur toute la période de projection. De plus, les scénarios B et C, qui ne se différencient que par le taux de chômage (mêmes gains de productivité à long terme de 1,5 % par an), conduisent à des résultats quasiment identiques⁸.

1. Résultats communs aux trois scénarios A, B et C

Les effectifs cotisants de fonctionnaires de l'État diminueraient rapidement jusqu'en 2013 suite à l'effet conjugué de trois facteurs : le transfert, lié à la décentralisation, de fonctionnaires de l'État vers la fonction publique territoriale, la diminution progressive du nombre de fonctionnaires à La Poste et à France Télécom, ainsi que l'application de la règle de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Les effectifs de fonctionnaires affiliés au régime de retraite de l'État passeraient ainsi de 2,3 millions en 2008 à un peu plus de 2,0 millions en 2013. Les effectifs continueraient ensuite de se réduire progressivement au fur et à mesure que les agents fonctionnaires de la Poste et de France Télécom partiraient à la retraite, pour se stabiliser à un peu plus de 1,8 million vers 2035.

Le nombre de retraités de droit direct augmenterait jusque vers 2035, passant de 1,7 à 2,1 millions, puis diminuerait un peu (2,0 millions en 2050). Cette inflexion proviendrait notamment des effets retardés de la diminution actuelle du nombre de cotisants.

2. Scénario A (à long terme, chômage de 4,5 % et gains de productivité de 1,8 % par an)

La masse des cotisations diminuerait de 2,0 milliards d'euros d'ici 2015 en raison de la diminution des effectifs de fonctionnaires en activité puis augmenterait avec la croissance des salaires pour passer de 28,0 milliards d'euros en 2015 à 49,1 milliards d'euros en 2050.

Avec les hausses conjointes du nombre de retraités (sauf en fin de période) et de la pension moyenne, la masse des pensions progresserait de 41,2 milliards d'euros en 2008 à 74,0 milliards d'euros en 2050 mais, au total, moins rapidement que le PIB⁹.

⁷ La table de mortalité des fonctionnaires de l'État pour l'année n correspond à la table de mortalité INSEE de l'année n+13 pour les hommes et n+14 pour les femmes, ce qui correspond à une espérance de vie à 60 ans des fonctionnaires de l'État supérieure d'environ 1,4 an à celle de la population générale. Ce décalage temporel a été légèrement révisé par rapport aux projections précédentes de 2007 au vu des observations récentes (11 et 12 années de décalage pour l'exercice de 2007).

⁸ Les montants financiers sont légèrement différents car la chronique des gains de productivité à moyen terme n'est pas tout à fait la même. De plus, les résultats exprimés en point de PIB apparaissent différents car le niveau du PIB est plus élevé dans le scénario B, en raison d'un taux de chômage à long terme plus faible.

⁹ La progression de la pension moyenne, liée essentiellement au renouvellement des générations, serait assez lente sauf en fin de période de projection où elle atteindrait 1,7 % par an (à très long terme, la pension moyenne tend à s'accroître au rythme du salaire moyen, soit +1,8 % par an), tandis que le nombre de retraités baisserait après 2035.

Le solde technique serait négatif sur toute la période de projection. Exprimé en milliards d'euros, il se dégraderait rapidement en tout début de période, passant de -11,2 milliards d'euros en 2008 à -19,6 milliards d'euros en 2015, puis il continuerait de se dégrader jusqu'à se stabiliser aux alentours de -25 milliards d'euros à l'horizon 2040. Exprimé en point de PIB, après un creusement du déficit les premières années (de -0,3 % en 2008 à environ -0,9 % en 2015), celui-ci se réduirait ensuite sur toute la période de projection pour atteindre environ -0,6 % en 2050.

3. Scénarios B et C (à long terme, gains de productivité de 1,5 % par an)

La masse des cotisations diminuerait de 2,3 milliards d'euros d'ici 2015 en raison de la diminution des effectifs de fonctionnaires en activité puis augmenterait avec la croissance des salaires pour passer de 27,7 milliards d'euros en 2015 à 44 milliards d'euros en 2050.

Avec les hausses conjointes du nombre de retraités (sauf en fin de période) et de la pension moyenne, la masse des pensions progresserait de 41,2 milliards d'euros en 2008 à 69 milliards d'euros en 2050 mais, au total, moins rapidement que le PIB¹⁰.

Le solde technique serait négatif sur toute la période de projection. Exprimé en milliards d'euros, il se dégraderait rapidement en tout début de période, passant de -11,2 milliards d'euros en 2008 à -19,8 milliards d'euros en 2015, puis il continuerait de se dégrader jusqu'à se stabiliser aux alentours de -25 milliards d'euros à l'horizon 2040. Exprimé en point de PIB, après un creusement du déficit les premières années (de -0,3 % en 2008 à environ -0,9 % en 2015), celui-ci se réduirait ensuite sur toute la période de projection pour atteindre -0,7 % en 2050.

4. Comparaisons

4.1. Comparaison entre les scénarios A, B et C

La masse des cotisations, d'autant plus importante à terme que la productivité et donc le traitement moyen augmentent rapidement, serait plus élevée dans le scénario A que dans les scénarios B et C, l'écart atteignant environ 5 milliards d'euros à l'horizon 2050.

Les effectifs de retraités étant identiques dans les trois scénarios, la masse des pensions dépend de la pension moyenne, qui augmente plus ou moins rapidement en fonction de l'hypothèse de productivité. La masse des pensions serait ainsi plus élevée dans le scénario A que dans les scénarios B et C, l'écart atteignant également environ 5 milliards d'euros en 2050.

Exprimé en milliards d'euros, le solde technique serait proche dans les trois scénarios sur toute la période de projection, la hausse plus rapide de la masse des pensions dans le scénario A compensant la hausse plus rapide des cotisations. Cependant, exprimé en point de PIB, il apparaîtrait moins dégradé de près de 0,1 point à compter de 2030 dans le scénario A, où le PIB est à terme plus élevé.

¹⁰ Voir note 7.

4.2. Comparaison des scénarios A, B et C avec le scénario de base du COR de 2007

Les effectifs de fonctionnaires de l'État sont peu révisés par rapport aux précédentes projections : les effectifs de 2008 sont légèrement révisés à la hausse au vu des dernières données disponibles, mais la prolongation d'un an de la règle de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux conduit à une légère révision à la baisse au-delà de 2013.

La masse des cotisations est sensiblement révisée à la baisse dès le début de la période de projection (de -1,9 milliards d'euros en 2008, -5,1 milliards d'euros en 2020 et -8,5 milliards d'euros en 2050 pour le scénario A comparé au scénario de base de 2007), la croissance du traitement moyen des fonctionnaires au cours des toutes premières années ayant été surestimée dans les hypothèses de l'exercice 2007. Entre 2008 et 2013, la baisse des effectifs combinée à une augmentation plus modérée des traitements aboutirait à une baisse de la masse des cotisations qui n'était pas anticipée dans les projections précédentes.

L'âge moyen de liquidation dans la fonction publique de l'État (58,3 ans entre 2030 et 2050¹¹) serait plus élevé de près d'un an par rapport aux projections précédentes de 2007. Cette révision s'expliquerait notamment par le relèvement du taux de surcote de 3 % à 5 % par an au 1^{er} janvier 2009 ainsi que par une révision à la hausse d'environ 10 points de la proportion de catégories sédentaires dans les flux futurs de liquidants, au vu des données récentes. L'augmentation de l'âge moyen de liquidation entraîne une diminution du nombre de retraités (moindre durée de pension), ainsi qu'un turn-over plus faible parmi les fonctionnaires (durée de carrière allongée), qui produit de moindres recrutements et accentue la baisse des flux de retraités à long terme. La révision à la baisse du nombre de retraités de droit direct atteindrait près de 220 000 à l'horizon 2050.

La révision à la baisse du nombre de retraités, combinée avec celle de la progression de la pension moyenne qui avait été surestimée dans l'exercice de 2007¹², entraînerait une révision à la baisse de la masse des pensions d'environ 14 % en 2050 à hypothèse de productivité inchangée à long terme (-11,9 milliards d'euros pour le scénario A comparé au scénario de base de 2007).

Par rapport à l'exercice de 2007, le solde technique serait révisé à la baisse d'environ 3,5 milliards d'euros en 2015 et 2 milliards d'euros en 2020 mais serait moins dégradé à long terme (amélioration relative d'environ 3,0 milliards d'euros en 2050). Les moindres cotisations en début de période seraient plus que compensées par de moindres charges en fin de période de projection.

¹¹ L'âge moyen est calculé sur les civils et militaires, ces derniers liquidant leur retraite vers 46 ans en moyenne.

¹² La pension moyenne de l'année de base 2008 a été révisée d'environ 4 %.

**FPE - Résultats de l'exercice d'actualisation des projections
(scénario de base de 2007 et scénarios A, B et C de 2010)**

Ressources		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Cotisants (Millions)	2,3	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9
	Cotisations (Mds d'euros)	31,9	32,9	35,3	41,0	48,3	57,6
	Cotisations (% du PIB)	1,6%	1,4%	1,4%	1,4%	1,3%	1,3%
<u>Scénario A</u>	Cotisants (Millions)	2,3	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8
	Cotisations (Mds d'euros)	30,0	28,0	30,2	34,7	41,1	49,1
	Cotisations (% du PIB)	1,5%	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%
<u>Scénario B</u>	Cotisants (Millions)	2,3	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8
	Cotisations (Mds d'euros)	30,0	27,7	29,4	33,0	37,9	44,0
	Cotisations (% du PIB)	1,5%	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%
<u>Scénario C</u>	Cotisants (Millions)	2,3	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8
	Cotisations (Mds d'euros)	30,0	27,7	29,4	32,9	37,8	43,9
	Cotisations (% du PIB)	1,5%	1,3%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%

Emplois		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Pensionnés* (Millions)	1,7	1,9	2,1	2,2	2,3	2,2
	Pension moyenne (euros 2008)	22 774	23 060	23 739	25 760	29 166	34 170
	Pensions (Mds d'euros)	42,3	49,0	53,9	64,1	75,2	85,9
	Pensions (% du PIB)	2,2%	2,1%	2,2%	2,1%	2,1%	2,0%
<u>Scénario A</u>	Pensionnés* (Millions)	1,7	1,9	2,0	2,1	2,1	2,0
	Pension moyenne (euros 2008)	21 796	22 302	22 581	24 360	27 670	32 550
	Pensions (Mds d'euros)	41,2	47,6	50,7	58,3	66,4	74,0
	Pensions (% du PIB)	2,1%	2,2%	2,1%	2,0%	1,8%	1,7%
<u>Scénario B</u>	Pensionnés* (Millions)	1,7	1,9	2,0	2,1	2,1	2,0
	Pension moyenne (euros 2008)	21 796	22 255	22 438	23 871	26 520	30 360
	Pensions (Mds d'euros)	41,2	47,5	50,4	57,2	63,8	69,2
	Pensions (% du PIB)	2,1%	2,2%	2,1%	2,0%	1,9%	1,8%
<u>Scénario C</u>	Pensionnés* (Millions)	1,7	1,9	2,0	2,1	2,1	2,0
	Pension moyenne (euros 2008)	21 796	22 255	22 438	23 855	26 466	30 265
	Pensions (Mds d'euros)	41,2	47,5	50,4	57,2	63,6	69,0
	Pensions (% du PIB)	2,1%	2,2%	2,1%	2,1%	2,0%	1,8%

Solde technique		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Mds d'euros	-10,4	-16,2	-18,7	-23,0	-26,9	-28,2
	% du PIB	-0,5%	-0,7%	-0,7%	-0,8%	-0,7%	-0,7%
<u>Scénario A</u>	Mds d'euros	-11,2	-19,6	-20,5	-23,6	-25,3	-24,9
	% du PIB	-0,6%	-0,9%	-0,8%	-0,8%	-0,7%	-0,6%
<u>Scénario B</u>	Mds d'euros	-11,2	-19,8	-21,0	-24,2	-25,8	-25,2
	% du PIB	-0,6%	-0,9%	-0,9%	-0,8%	-0,8%	-0,6%
<u>Scénario C</u>	Mds d'euros	-11,2	-19,8	-21,0	-24,3	-25,8	-25,2
	% du PIB	-0,6%	-0,9%	-0,9%	-0,9%	-0,8%	-0,7%

* De droit direct

LES PROJECTIONS ACTUALISÉES DE LA CNRACL

Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales

La CNRACL affine l'ensemble des titulaires de la fonction publique territoriale et hospitalière. Les hypothèses propres à ce régime tiennent compte des éléments de contexte connus à la date de l'exercice¹³.

Comme dans les précédents exercices de 2005 et de 2007, les projections tiennent compte de la décentralisation (intégration à la CNRACL d'agents de l'éducation nationale, de l'équipement, et de l'agriculture vers les collectivités territoriales), laquelle serait achevée dès 2011. Les données relatives à la décentralisation n'ont pas été significativement révisées depuis le précédent exercice de 2007.

Dans la mesure où le présent exercice d'actualisation ne tient pas compte des transferts de compensation, il ignore également le dispositif de neutralisation financière des effets de la décentralisation¹⁴. Ce dispositif devrait atténuer les excédents de la CNRACL sur les dix premières années de projection et réduire le déficit par la suite.

Hors les transferts opérés dans le cadre de la décentralisation et sauf au cours des premières années de projection où ils seraient plus dynamiques¹⁵, les effectifs de cotisants sont supposés évoluer comme l'emploi total. Ils sont de ce fait sensibles aux hypothèses de taux de chômage retenues dans les différents scénarios.

Le traitement moyen des fonctionnaires est supposé évoluer à moyen et à long terme comme le salaire moyen des salariés du secteur privé, conformément aux hypothèses macroéconomiques de progression du salaire moyen par tête. À court terme, les présentes projections tiennent compte des évolutions récentes des traitements dans la fonction publique hospitalière et territoriale.

Les tables de mortalité utilisées pour les fonctionnaires sont les mêmes que dans l'exercice de projection 2007 : un décalage dans le temps¹⁶ est introduit par rapport aux tables de mortalité prospectives de l'INSEE afin de tenir compte de la plus grande longévité des fonctionnaires.

¹³ La réforme du statut des infirmiers, en cours d'élaboration, n'est pas prise en compte dans les projections.

¹⁴ Ce dispositif prévoit des transferts financiers entre la CNRACL et le CAS pensions État (voir article 59 de la loi de finances 2010).

¹⁵ La croissance rapide des effectifs de cotisants observée sur les années récentes (près de 2 % par an hors décentralisation entre 2004 et 2008) est extrapolée jusqu'en 2010 dans les présentes projections. Ensuite la règle d'évolution comme l'emploi total s'applique.

¹⁶ Comme pour les projections de 2007, la table de mortalité des fonctionnaires affiliés à la CNRACL pour l'année n correspond à la table de mortalité INSEE de l'année n+2 pour les hommes et n+6 pour les femmes, ce qui correspond à une espérance de vie à 60 ans des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers supérieure d'environ 0,2 an pour les hommes et 0,6 an pour les femmes à celle de la population générale.

1. Scénario A (à long terme, chômage de 4,5 % et gains de productivité de 1,8 % par an)

Après une forte croissance portée notamment par la décentralisation dans les toutes premières années de projection, les effectifs de cotisants progresseraient ensuite de 0,4 % par an jusque vers 2025, reflétant la progression de l'emploi total, avant de se stabiliser à un peu plus de 2,2 millions.

La masse des cotisations progresserait en conséquence relativement rapidement jusque vers 2025 (+2,3 % par an en moyenne) puis au rythme du salaire moyen (+1,8 % par an). Elle passerait de 14,7 milliards d'euros en 2008 à 33,7 milliards d'euros en 2050.

Le nombre de retraités de droit direct atteindrait 2,0 millions en 2050, contre 0,8 million en 2008. La masse des pensions, soutenue par le dynamisme du nombre de retraités, augmenterait rapidement tout au long de la période (+3,3% par an en moyenne). Elle passerait de 12,2 milliards d'euros en 2008 à 46,8 milliards d'euros en 2050.

Le solde technique de la CNRACL, positif en 2008 (+2,5 milliards), se dégraderait sur toute la période de projection. Il resterait positif jusque vers 2015. Le déficit technique atteindrait 1,1 milliard d'euros en 2020 et 13,1 milliards d'euros en 2050 (0,29 % du PIB).

2. Scénario B (à long terme, chômage de 4,5% et gains de productivité de 1,5% par an)

Après une forte croissance portée notamment par la décentralisation les toutes premières années de projection, les effectifs de cotisants progresseraient ensuite de 0,4 % par an jusque vers 2025, reflétant la progression de l'emploi total, avant de se stabiliser à un peu plus de 2,2 millions.

La masse des cotisations progresserait en conséquence relativement rapidement jusque vers 2025 (+2,1 % par an en moyenne) puis au rythme du salaire moyen (+1,5 % par an). Elle passerait ainsi de 14,7 milliards d'euros en 2008 à 30,4 milliards d'euros en 2050.

Le nombre de retraités de droit direct atteindrait 2,0 millions en 2050, contre 0,8 million en 2008. La masse des pensions, soutenue par le dynamisme du nombre de retraités, augmenterait rapidement tout au long de la période (+3,1 % par an en moyenne). Elle passerait de 12,2 milliards d'euros en 2008 à 44,0 milliards d'euros en 2050.

Le solde technique de la CNRACL, positif en 2008 (+2,5 milliards), se dégraderait sur toute la période de projection. Il resterait positif jusque vers 2015. Le déficit technique atteindrait 1,3 milliard d'euros en 2020 et 13,6 milliards d'euros en 2050 (0,34 % du PIB).

3. Scénario C (à long terme, chômage de 7 % et gains de productivité de 1,5 % par an)

Après une forte croissance portée notamment par la décentralisation les toutes premières années de projection, les effectifs de cotisants progresseraient ensuite de 0,5 % par an jusque vers 2015, reflétant la progression de l'emploi total, avant de se stabiliser autour de 2,2 millions.

La masse des cotisations progresserait en conséquence relativement rapidement jusque vers 2015 (+2,0 % par an en moyenne) puis au rythme du salaire moyen (+1,8 % par an durant la phase de rattrapage entre 2015 et 2024 puis +1,5% par an au-delà). Elle passerait ainsi de 14,7 milliards d'euros en 2008 à 29,7 milliards d'euros en 2050.

Le nombre de retraités de droit direct atteindrait 2,0 millions en 2050, contre 0,8 million en 2008. La masse des pensions, soutenue par le dynamisme du nombre de retraités, augmenterait rapidement tout au long de la période (+3,1 % par an en moyenne). Elle passerait de 12,2 milliards d'euros en 2008 à 43,4 milliards d'euros en 2050.

Le solde technique de la CNRACL, positif en 2008 (+2,5 milliards), se dégraderait sur toute la période de projection. Il resterait positif jusque vers 2015. Le déficit technique atteindrait 1,6 milliard d'euros en 2020 et 13,8 milliards d'euros en 2050 (0,35 % du PIB).

4. Comparaisons

4.1. Comparaison entre les scénarios A, B et C

Les effectifs de cotisants évoluant comme l'emploi total, ils sont comparables dans les scénarios A et B et un peu inférieurs à partir de 2015 dans le scénario C, l'écart se stabilisant à environ 60 000 à partir de 2025.

La masse des cotisations, d'autant plus importante que les hypothèses macroéconomiques sont favorables, serait plus élevée dans le scénario A et plus faible dans le scénario C. L'hypothèse de productivité deviendrait déterminante à long terme puisque l'écart sur la masse des cotisations atteindrait 3,3 milliards d'euros en 2050 entre les scénarios A et B (respectivement 1,8 % et 1,5 % par an pour les gains de productivité à long terme), contre seulement 0,7 milliard d'euros entre les scénarios B et C (mêmes gains de productivité à long terme).

Les effectifs de retraités étant très proches dans les trois scénarios, la masse des pensions dépend essentiellement de la pension moyenne, qui augmente plus ou moins rapidement à terme en fonction de l'hypothèse de productivité. La masse des pensions serait ainsi plus élevée dans le scénario A que dans les scénarios B et C (écarts en 2050 respectivement de 2,8 et 3,4 milliards d'euros).

Le scénario A conduisant à la fois à une masse des cotisations et des pensions plus importante que les scénarios B et C, le solde technique – exprimé en milliards d'euros - est comparable dans les trois scénarios, un peu moins dégradé dans le scénario A et un peu plus dégradé dans le scénario C. Exprimé en points de PIB, il apparaît toutefois moins dégradé dans le scénario A, de l'ordre de 0,5 point en 2050.

4.2. Comparaison des scénarios A, B et C avec le scénario de base du COR de 2007

Les effectifs de fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ont été révisés à la hausse par rapport à l'exercice de projection de 2007. Cette révision s'explique en tout début de projection par le dynamisme des recrutements plus important que prévu, puis par l'hypothèse d'évolution comme l'emploi total¹⁷. La révision atteindrait +150 000 en 2050, à taux de chômage identique (4,5 %).

Pour autant, la masse des cotisations n'a pas été sensiblement révisée, à taux de chômage et gains de productivité analogues (comparaison du scénario A et du scénario de base de 2007). En effet, la révision à la hausse des effectifs de cotisants serait à peu près compensée par une révision à la baisse du traitement moyen des fonctionnaires, qui avait été surestimé dans l'exercice 2007 au cours des toutes premières années.

L'âge moyen de liquidation à la CNRACL (60,7 ans entre 2030 et 2050) apparaît plus élevé de six mois environ que dans les projections précédentes de 2007. Une révision intervient dès 2009 en raison d'une forte baisse des départs anticipés pour carrières longues. A plus long terme la révision s'explique notamment par le relèvement du taux de surcote de 3 % à 5 % par an au 1^{er} janvier 2009. La liquidation plus tardive induit une légère révision à la baisse des effectifs de retraités plus ou moins compensée par une légère révision à la hausse de la pension moyenne, à gains de productivité analogues. Par ailleurs, la révision à la hausse des recrutements dans la fonction publique territoriale et hospitalière commencerait à se répercuter sur les effectifs de retraités en fin de période de projection. Au total, la masse des pensions ne serait légèrement révisée à la hausse qu'en fin de période, à hypothèses macroéconomiques de long terme analogues (-0,2 milliard d'euros en 2020 mais +1,7 milliard d'euros en 2050 pour le scénario A comparé au scénario de base de 2007).

A taux de chômage et gains de productivité analogues, le solde technique serait proche de celui projeté en 2007, sauf en fin de période de projection où la croissance un peu plus dynamique des pensions induirait un solde un peu plus dégradé (révision de -1,5 milliard en 2050).

¹⁷ Les effectifs de cotisants sont censés évoluer comme l'emploi total après 2010. Dans les projections de 2007, ils évoluaient comme l'emploi total dès 2006. Comme le niveau de l'emploi est plus dégradé en 2010 qu'en 2006 alors qu'il est comparable à terme (taux de chômage de 4,5% à long terme dans les scénarios A et B comme dans le scénario de base de 2007), l'évolution de l'emploi total est plus soutenue dans les nouvelles projections que dans les précédentes.

**CNRACL - Résultats de l'exercice d'actualisation des projections
(scénario de base de 2007 et scénarios A, B et C de 2010)**

Ressources		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Cotisants (Millions)	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
	Cotisations (Mds d'euros)	14,9	17,7	19,4	23,1	27,8	33,3
	Cotisations (% du PIB)	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
<u>Scénario A</u>	Cotisants (Millions)	2,0	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3
	Cotisations (Mds d'euros)	14,7	17,0	19,2	23,4	28,1	33,7
	Cotisations (% du PIB)	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
<u>Scénario B</u>	Cotisants (Millions)	2,0	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3
	Cotisations (Mds d'euros)	14,7	17,0	18,9	22,3	26,1	30,4
	Cotisations (% du PIB)	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
<u>Scénario C</u>	Cotisants (Millions)	2,0	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
	Cotisations (Mds d'euros)	14,7	16,9	18,6	21,8	25,5	29,7
	Cotisations (% du PIB)	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%

Emplois		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Pensionnés* (Millions)	0,8	1,1	1,3	1,7	1,9	2,0
	Pension moyenne (euros 2008)	14 691	14 761	15 054	16 258	18 256	21 572
	Pensions (Mds d'euros)	12,3	17,0	20,5	28,3	36,4	45,1
	Pensions (% du PIB)	0,6%	0,7%	0,8%	0,9%	1,0%	1,0%
<u>Scénario A</u>	Pensionnés* (Millions)	0,8	1,0	1,3	1,6	1,9	2,0
	Pension moyenne (euros 2008)	14 490	14 947	15 147	16 332	18 447	22 001
	Pensions (Mds d'euros)	12,2	16,7	20,3	28,2	36,9	46,8
	Pensions (% du PIB)	0,6%	0,8%	0,8%	0,9%	1,0%	1,1%
<u>Scénario B</u>	Pensionnés* (Millions)	0,8	1,0	1,3	1,6	1,9	2,0
	Pension moyenne (euros 2008)	14 490	14 924	15 062	16 017	17 730	20 586
	Pensions (Mds d'euros)	12,2	16,7	20,2	27,7	35,5	44,0
	Pensions (% du PIB)	0,6%	0,8%	0,8%	1,0%	1,1%	1,1%
<u>Scénario C</u>	Pensionnés* (Millions)	0,8	1,0	1,3	1,6	1,9	2,0
	Pension moyenne (euros 2008)	14 490	14 924	15 062	16 019	17 727	20 549
	Pensions (Mds d'euros)	12,2	16,7	20,2	27,7	35,4	43,4
	Pensions (% du PIB)	0,6%	0,8%	0,8%	1,0%	1,1%	1,1%

Solde technique		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Mds d'euros	2,7	0,8	-1,1	-5,1	-8,5	-11,6
	% du PIB	0,1%	0,0%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,3%
<u>Scénario A</u>	Mds d'euros	2,5	0,3	-1,1	-4,8	-8,8	-13,1
	% du PIB	0,1%	0,0%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,3%
<u>Scénario B</u>	Mds d'euros	2,5	0,3	-1,3	-5,3	-9,4	-13,6
	% du PIB	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,3%
<u>Scénario C</u>	Mds d'euros	2,5	0,2	-1,6	-5,9	-10,0	-13,8
	% du PIB	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,4%

* De droit direct

LES PROJECTIONS ACTUALISÉES DE L'ARRCO

Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

L'accord paritaire AGIRC-ARRCO du 23 mars 2009 court jusqu'au 31 décembre 2010 : la valeur d'achat du point est indexée sur l'évolution du salaire moyen et la valeur de service du point sur l'évolution des prix. Au-delà de 2010, deux hypothèses alternatives ont été retenues :

- une hypothèse de rendement technique constant avec un retour aux règles qui prévalaient avant l'accord de novembre 2003 (indexation des valeurs d'achat et de service du point sur les prix) ;
- une hypothèse de rendement technique décroissant prolongeant les règles de l'accord en cours sur toute la période de projection (indexation des valeurs d'achat et de service du point respectivement sur le salaire moyen et sur les prix).

Selon la réglementation actuelle qui est supposée maintenue en projection (l'accord du 23 mars 2009 reconduisant l'AGFF¹⁸ jusqu'au 31 décembre 2010 serait prolongé sur toute la période de projection), les pensions liquidées avant 65 ans à l'ARRCO ne subissent pas les abattements d'anticipation si l'intéressé a droit au taux plein au régime général : les allocations de droits directs servies sans abattement avant 65 ans au titre de la « retraite à 60 ans », sont mises à la charge d'une structure spéciale, l'AGFF, qui dispose d'un financement propre. Les pensions projetées sont les pensions servies, sans abattement. En ressources, aux cotisations de retraite ARRCO, sont ajoutés le montant du financement de la « retraite à 60 ans » pris en charge par l'AGFF et le montant correspondant à la redistribution des excédents de l'AGFF entre l'AGIRC et l'ARRCO.

La redistribution des excédents AGFF entraîne de très légères différences d'évolution des ressources selon l'hypothèse de rendement, qui conduisent à un écart de ressources en 2050 limité à 0,1 milliard d'euros.

L'ARRCO dispose de réserves financières au passif du bilan pour un montant de 58,45 milliards d'euros en 2008, mais il n'est pas tenu compte en projection, comme pour l'exercice réalisé en 2007, des produits financiers en provenance de ces réserves.

Les masses financières présentées en projections incluent les opérations d'adossment de la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG) alors que les pensions moyennes s'entendent hors ces opérations. De même, le solde technique est présenté hors transferts de solidarité en direction de l'AGIRC¹⁹.

¹⁸ L'AGFF, Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'AGIRC et de l'ARRCO, finance principalement une partie des allocations versées entre 60 et 65 ans et la totalité des allocations versées au titre des carrières longues. Les ressources AGFF proviennent de cotisations spécifiques : taux de cotisation de 2% sur la tranche A des salaires et de 2,2 % sur la tranche B. Le solde qui résulte de l'équilibre de l'AGFF est réparti entre l'AGIRC et l'ARRCO *au prorata* des transferts AGFF de chacun des deux régimes, ce qui constitue l'excédent AGFF. Quels que soient les résultats techniques des régimes, l'AGIRC et l'ARRCO reçoivent des ressources de l'AGFF en fonction de ce solde.

¹⁹ L'ARRCO prend en charge le solde des agents de maîtrise à l'AGIRC.

1. Scénario A (à long terme, chômage de 4,5 % et gains de productivité de 1,8 % par an)

Les ressources (après redistribution des excédents AGFF) progresseraient de près de 2 % par an en moyenne entre 2008 et 2050, passant de 43,4 milliards d'euros en 2008 à environ 99,5 milliards d'euros en 2050.

1.1. Avec rendements constants

La pension moyenne augmenterait sur toute la période de projection (+0,7 % par an en moyenne). La masse des pensions serait multipliée par plus de 2,5 entre 2008 et 2050 (39,6 milliards d'euros en 2008 et 100,7 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

Le solde technique (3,8 milliards d'euros en 2008) se dégraderait jusqu'à vers 2040, tant en milliards d'euros qu'en part de PIB. Il représenterait 0,3 milliard d'euros en 2020 et deviendrait ensuite négatif à partir de 2022 ; le déficit se creuserait jusqu'en 2040 (-4,8 milliards d'euros – -0,1 % du PIB) puis se réduirait jusqu'en 2050 (-1,3 milliard d'euros).

1.2. Avec rendements décroissants

La pension moyenne augmenterait faiblement sur toute la période de projection (+0,2 % par an en moyenne), conséquence des baisses de rendement du régime sur toute la période de projection. La masse des pensions serait multipliée par 2 entre 2008 et 2050 (39,6 milliards d'euros en 2008 et 80,5 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

Le solde technique (3,8 milliards d'euros en 2008) se dégraderait en niveau jusque vers 2030, date à laquelle il serait légèrement négatif (-0,2 milliards d'euros), mais, à partir de 2033, l'ARRCO afficherait à nouveau des excédents qui augmenteraient jusqu'à la fin de la période de projection (+19,2 milliards d'euros en 2050 représentant près de 0,4 % du PIB).

2. Scénario B (à long terme, chômage de 4,5% et gains de productivité de 1,5% par an)

Les ressources (après redistribution des excédents AGFF) progresseraient de 1,7 % par an en moyenne entre 2008 et 2050, passant de 43,4 milliards d'euros en 2008 à environ 90 milliards d'euros en 2050.

2.1. Avec rendements constants

La pension moyenne augmenterait sur toute la période de projection (+0,7% par an en moyenne). La masse des pensions serait multipliée par près de 2,5 entre 2008 et 2050 (39,6 milliards d'euros en 2008 et 97,8 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

Le solde technique (3,8 milliards d'euros en 2008) deviendrait négatif en 2017 et se dégraderait jusque vers 2040, tant en milliards d'euros qu'en part de PIB. Le déficit représenterait -0,6 milliard d'euros en 2020, se creuserait jusqu'en 2040 (-9,4 milliards d'euros – -0,3 % du PIB) et se réduirait jusqu'en 2050 (-7,8 milliards d'euros – -0,2 % du PIB).

2.2. Avec rendements décroissants

La pension moyenne augmenterait faiblement sur toute la période de projection (+0,2 % par an en moyenne), conséquence des baisses de rendement du régime sur toute la période de projection. La masse des pensions serait multipliée par 2 entre 2008 et 2050 (39,6 milliards d'euros en 2008 et 80,5 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

Le solde technique (3,8 milliards d'euros en 2008) deviendrait négatif en 2017 et se dégraderait en niveau jusque vers 2030 (-3,3 milliards d'euros) mais, en 2043, l'ARRCO afficherait à nouveau des excédents qui augmenteraient jusqu'à la fin de la période de projection (+9,8 milliards d'euros en 2050 représentant 0,2 % du PIB).

3. Scénario C (à long terme, chômage de 7 % et gains de productivité de 1,5% par an)

Les ressources (après redistribution des excédents AGFF) progresseraient de près de 1,7 % par an en moyenne entre 2008 et 2050, passant de 43,4 milliards d'euros en 2008 à environ 88,5 milliards d'euros en 2050.

3.1. Avec rendements constants

La pension moyenne augmenterait sur toute la période de projection (+0,7 % par an en moyenne). La masse des pensions serait multipliée par près de 2,5 entre 2008 et 2050 (39,6 milliards d'euros en 2008 et 97,8 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

Le solde technique (3,8 milliards d'euros en 2008) deviendrait négatif en 2016 et se dégraderait jusque 2040, tant en milliards d'euros qu'en part de PIB. Le déficit représenterait -1 milliard d'euros en 2020, se creuserait jusqu'en 2040 (-10,7 milliards d'euros – -0,3 % du PIB) et se réduirait jusqu'en 2050 (-9,3 milliards d'euros – -0,2 % du PIB).

3.2. Avec rendements décroissants

La pension moyenne augmenterait faiblement sur toute la période de projection (+0,2% par an en moyenne), conséquence des baisses de rendement du régime sur toute la période de projection. La masse des pensions serait multipliée par 2 entre 2008 et 2050 (39,6 milliards d'euros en 2008 et 80,5 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

Le solde technique (3,8 milliards d'euros en 2008) deviendrait négatif en 2017 et se dégraderait en niveau jusque vers 2030 (-4,4 milliards d'euros) mais, en 2044, l'ARRCO afficherait à nouveau des excédents qui augmenteraient jusqu'à la fin de la période de projection (+8,2 milliards d'euros en 2050 représentant 0,2 % du PIB).

4. Comparaisons des résultats des projections

4.1. Comparaison entre les scénarios A, B et C

Que l'on soit en rendements constants ou décroissants, la croissance de la masse des cotisations découle directement des hypothèses de chômage et de productivité ; elle est en conséquence plus rapide dans le scénario A et moins rapide dans le scénario C.

En revanche, la masse des pensions est proche dans les trois scénarios économiques à court et moyen terme car la productivité ne se répercute sur les pensions qu'à plus long terme. Avec l'hypothèse de rendements constants, la masse des pensions en 2050 est alors plus élevée en milliards d'euros dans le scénario A que dans les scénarios B et C (c'est l'inverse en point de PIB). Avec l'hypothèse de rendements décroissants, la masse des pensions est néanmoins identique dans les trois scénarios économiques sur toute la période de projection (donc plus faible en part de PIB dans le scénario A) car, la valeur d'achat du point évoluant comme le salaire moyen, le nombre de points acquis chaque année est indépendant de l'hypothèse de salaire (donc de productivité).

Au total, le solde technique serait plus élevé dans le scénario A que dans les scénarios B et C, dont les résultats sont relativement proches. Avec l'hypothèse de rendements constants, l'ARRCO resterait cependant déficitaire sur toute la période de projection même dans le scénario A (-1,3 milliards d'euros en 2050, contre respectivement -7,8 et -9,3 milliards d'euros dans les scénarios B et C). Avec l'hypothèse de rendements décroissants, l'ARRCO redeviendrait excédentaire à partir de 2033 dans le scénario A et environ dix ans plus tard dans les scénarios B et C. L'excédent en 2050 serait respectivement de 19,2, 9,8 et 8,2 milliards d'euros dans les scénarios A, B et C.

4.2. Comparaison des scénarios A, B et C avec le scénario de base du COR de 2007

Des améliorations ont été apportées au modèle de projection financière de l'ARRCO qui rendent délicate l'interprétation des écarts entre les résultats des projections actualisées et les résultats des projections de 2007. Les écarts s'expliquent en partie par les effets de la crise, notamment à court-moyen terme, mais aussi en partie par les améliorations apportées à la modélisation, en particulier à long terme.

Le scénario A avec rendements constants repose sur les mêmes hypothèses économiques à long terme et les mêmes hypothèses réglementaires que le scénario de base de 2007. Le solde de l'ARRCO serait plus dégradé que dans les projections de 2007 (de plus de 10 milliards d'euros en 2050). Alors que le solde était excédentaire sur toute la période de projection dans le scénario de base de 2007, il deviendrait déficitaire à partir de 2022. Les mêmes types de résultat, mais dans un contexte financier plus favorable (excédents à terme), sont obtenus en comparant, d'une part, le scénario A avec rendement décroissant et, d'autre part, la variante de rendement décroissant qui avait été étudiée en 2007 par rapport au scénario de base.

Dans les scénarios B et C avec rendements constants, par rapport au scénario de base de 2007, les comptes seraient davantage dégradés sur toute la période de projection puisque les gains de productivité à terme seraient plus faibles. En 2050, le solde technique, qui était excédentaire dans le scénario de base de 2007, deviendrait déficitaire et serait révisé à la baisse de 17,2 milliards d'euros dans le scénario B et 18,7 milliards d'euros dans le scénario C. Les mêmes types de résultat, mais dans un contexte financier plus favorable (excédents à

terme), sont obtenus en comparant, d'une part, les scénarios B et C avec rendement décroissant et, d'autre part, la variante de rendement décroissant qui avait été étudiée en 2007 par rapport au scénario de base ; en 2050, l'excédent technique serait révisé à la baisse de 20,4 milliards d'euros dans le scénario B et 22 milliards d'euros dans le scénario C.

**ARRCO - Résultats de l'exercice d'actualisation des projections
(scénario de base de 2007 et scénarios A, B et C de 2010)**

En rendements constants

Ressources*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Cotisants (Millions)	18,50	19,83	20,03	20,22	20,43	20,53
	Cotisations (Mds d'euros)	44,4	54,0	60,1	72,4	86,6	104,8
	Cotisations (% du PIB)	2,3%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,5%
<u>Scénario A</u>	Cotisants (Millions)	18,3	18,4	18,9	19,5	19,7	19,9
	Cotisations (Mds d'euros)	43,4	49,1	55,7	67,9	80,4	99,5
	Cotisations (% du PIB)	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,2%	2,3%
<u>Scénario B</u>	Cotisants (Millions)	18,3	18,5	19,1	19,5	19,7	19,8
	Cotisations (Mds d'euros)	43,4	48,8	54,8	64,9	74,8	90,1
	Cotisations (% du PIB)	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,2%	2,3%
<u>Scénario C</u>	Cotisants (Millions)	18,3	18,4	18,7	19,0	19,2	19,3
	Cotisations (Mds d'euros)	43,4	48,8	54,4	63,7	73,5	88,5
	Cotisations (% du PIB)	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%

Emplois*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Pensionnés** (Millions)	9,8	11,8	13,4	16,5	18,3	19,1
	Pension moyenne (euros 2008)	3 304	3 378	3 451	3 626	3 896	4 398
	Pensions (Mds d'euros)	38,8	47,1	53,8	68,2	81,3	95,4
	Pensions (% du PIB)	2,0%	2,1%	2,2%	2,3%	2,3%	2,2%
<u>Scénario A</u>	Pensionnés** (Millions)	9,4	11,2	12,6	15,4	17,3	18,2
	Pension moyenne (euros 2008)	3 586	3 701	3 802	4 025	4 346	4 938
	Pensions (Mds d'euros)	39,6	48,5	55,4	70,6	85,2	100,7
	Pensions (% du PIB)	2,0%	2,2%	2,3%	2,4%	2,4%	2,3%
<u>Scénario B</u>	Pensionnés** (Millions)	9,4	11,2	12,6	15,4	17,3	18,2
	Pension moyenne (euros 2008)	3 586	3 701	3 801	4 008	4 286	4 785
	Pensions (Mds d'euros)	39,6	48,5	55,4	70,3	84,1	97,8
	Pensions (% du PIB)	2,0%	2,2%	2,3%	2,5%	2,5%	2,5%
<u>Scénario C</u>	Pensionnés** (Millions)	9,4	11,2	12,6	15,4	17,3	18,2
	Pension moyenne (euros 2008)	3 586	3 701	3 801	4 008	4 286	4 785
	Pensions (Mds d'euros)	39,6	48,5	55,4	70,3	84,1	97,8
	Pensions (% du PIB)	2,0%	2,2%	2,3%	2,5%	2,6%	2,6%

Solde technique*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Mds d'euros	5,6	6,8	6,3	4,2	5,3	9,4
	% du PIB	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%
<u>Scénario A</u>	Mds d'euros	3,8	0,6	0,3	-2,7	-4,8	-1,3
	% du PIB	0,2%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	0,0%
<u>Scénario B</u>	Mds d'euros	3,8	0,4	-0,6	-5,5	-9,4	-7,8
	% du PIB	0,2%	0,0%	0,0%	-0,2%	-0,3%	-0,2%
<u>Scénario C</u>	Mds d'euros	3,8	0,3	-1,0	-6,6	-10,7	-9,3
	% du PIB	0,2%	0,0%	0,0%	-0,2%	-0,3%	-0,2%

* Avec AGFF

** De droit direct

En rendements décroissants

Ressources*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Variante SMPT COR 2007</u>	Cotisants (Millions)	18,50	19,83	20,03	20,22	20,43	20,53
	Cotisations (Mds d'euros)	44,4	54,0	60,1	72,4	86,2	104,5
	Cotisations (% du PIB)	2,3%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%
<u>Scénario A</u>	Cotisants (Millions)	18,3	18,4	18,9	19,5	19,7	19,9
	Cotisations (Mds d'euros)	43,4	49,1	55,9	68,0	80,0	99,6
	Cotisations (% du PIB)	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,2%	2,3%
<u>Scénario B</u>	Cotisants (Millions)	18,3	18,5	19,1	19,5	19,7	19,8
	Cotisations (Mds d'euros)	43,4	48,9	54,8	65,0	74,4	90,2
	Cotisations (% du PIB)	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,2%	2,3%
<u>Scénario C</u>	Cotisants (Millions)	18,3	18,4	18,7	19,0	19,2	19,3
	Cotisations (Mds d'euros)	43,4	48,8	54,4	63,8	73,2	88,6
	Cotisations (% du PIB)	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,2%	2,3%

Emplois*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Variante SMPT COR 2007</u>	Pensionnés** (Millions)	9,8	11,8	13,4	16,5	18,3	19,1
	Pension moyenne (euros 2008)	3 304	3 372	3 422	3 458	3 435	3 425
	Pensions (Mds d'euros)	38,8	47,1	53,3	65,0	71,6	74,2
	Pensions (% du PIB)	2,0%	2,1%	2,1%	2,2%	2,0%	1,7%
<u>Scénario A</u>	Pensionnés** (Millions)	9,4	11,2	12,6	15,4	17,3	18,2
	Pension moyenne (euros 2008)	3 586	3 699	3 783	3 875	3 881	3 882
	Pensions (Mds d'euros)	39,6	48,5	55,2	68,2	76,8	80,5
	Pensions (% du PIB)	2,0%	2,2%	2,3%	2,3%	2,1%	1,9%
<u>Scénario B</u>	Pensionnés** (Millions)	9,4	11,2	12,6	15,4	17,3	18,2
	Pension moyenne (euros 2008)	3 586	3 699	3 783	3 875	3 881	3 882
	Pensions (Mds d'euros)	39,6	48,5	55,2	68,2	76,8	80,5
	Pensions (% du PIB)	2,0%	2,2%	2,3%	2,4%	2,3%	2,1%
<u>Scénario C</u>	Pensionnés** (Millions)	9,4	11,2	12,6	15,4	17,3	18,2
	Pension moyenne (euros 2008)	3 586	3 699	3 783	3 875	3 881	3 882
	Pensions (Mds d'euros)	39,6	48,5	55,2	68,2	76,8	80,5
	Pensions (% du PIB)	2,0%	2,2%	2,3%	2,5%	2,4%	2,1%

Solde technique*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Variante SMPT COR 2007</u>	Mds d'euros	5,6	6,9	6,8	7,4	14,6	30,2
	% du PIB	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,4%	0,7%
<u>Scénario A</u>	Mds d'euros	3,8	0,7	0,7	-0,2	3,2	19,2
	% du PIB	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,4%
<u>Scénario B</u>	Mds d'euros	3,8	0,4	-0,4	-3,3	-2,4	9,8
	% du PIB	0,2%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	0,2%
<u>Scénario C</u>	Mds d'euros	3,8	0,3	-0,8	-4,4	-3,7	8,2
	% du PIB	0,2%	0,0%	0,0%	-0,2%	-0,1%	0,2%

* Avec AGFF

** De droit direct

LES PROJECTIONS ACTUALISÉES DE L'AGIRC *Association générale des institutions de retraite des cadres*

L'accord paritaire AGIRC-ARRCO du 23 mars 2009 court jusqu'au 31 décembre 2010 : la valeur d'achat du point est indexée sur l'évolution du salaire moyen et la valeur de service du point sur l'évolution des prix. Au-delà de 2010, deux hypothèses alternatives ont été retenues :

- une hypothèse de rendement technique constant avec un retour aux règles qui prévalaient avant l'accord de novembre 2003 (indexation des valeurs d'achat et de service du point sur les prix) ;
- une hypothèse de rendement technique décroissant prolongeant les règles de l'accord en cours sur toute la période de projection (indexation des valeurs d'achat et de service du point respectivement sur le salaire moyen et sur les prix).

Il est supposé que le salaire moyen des cadres évoluerait moins vite que le plafond de la sécurité sociale sur toute la période de projection, ce qui ralentirait la croissance des cotisations à l'AGIRC. L'écart de 0,5 point par an observé en moyenne sur les années récentes, entre la croissance des salaires de l'ensemble des cotisants et celle des cadres, se réduirait toutefois progressivement tout au long de la période de projection pour atteindre 0,3 point entre le salaire des cadres et celui de l'ARRCO en 2050.

Du fait de la GMP (Garantie Minimale de Points), les cotisations AGIRC sont plus élevées en rendements décroissants qu'en rendements constants. Le mécanisme de la GMP conduit en effet à appliquer une cotisation minimale, quel que soit le salaire de l'assuré, qui permet l'obtention de 120 points AGIRC à tout cotisant. Or, plus le prix d'acquisition du point est élevé (ce qui est le cas quand il est indexé sur les salaires plutôt que sur les prix), plus l'assiette de cotisation du régime est importante du fait de l'augmentation de la cotisation minimale permettant l'acquisition de ces 120 points.

L'évolution du taux d'encadrement est conventionnelle : l'effectif des cotisants de l'AGIRC se déduit de celui de l'ARRCO par application d'une courbe de taux d'encadrement qui, partant d'environ 21% en 2008, augmente progressivement et converge asymptotiquement vers 25 % en 2050 (en prolongement des tendances passées observées). L'évolution de l'effectif des cadres est donc plus dynamique que celle des non-cadres.

Des tables de mortalité, spécifiques de celles de l'INSEE, sont utilisées en projections afin de tenir compte de la plus grande longévité des cadres. Ces tables n'ont pas évolué par rapport au précédent exercice de 2007.

Selon la réglementation actuelle qui est supposée maintenue en projection (l'accord du 23 mars 2009 reconduisant l'AGFF²⁰ jusqu'au 31 décembre 2010 serait prolongé sur toute la période de projection), les pensions liquidées avant 65 ans à l'AGIRC ne subissent pas les abattements d'anticipation si l'intéressé a droit au taux plein au régime général : les allocations de droits directs servies sans abattement avant 65 ans au titre de la « retraite à 60 ans », sont mises à la charge d'une structure spéciale, l'AGFF, qui dispose d'un financement propre. Les pensions projetées sont les pensions servies, sans abattement. En ressources, aux cotisations de retraite AGIRC, sont ajoutés le montant du financement de la « retraite à 60 ans » pris en charge par l'AGFF et le montant correspondant à la redistribution des excédents de l'AGFF entre l'AGIRC et l'ARRCO.

La redistribution des excédents AGFF entraîne de très légères différences d'évolution des ressources selon l'hypothèse de rendement, qui s'ajoutent aux écarts liés à la GMP.

L'AGIRC dispose de réserves financières au passif du bilan pour un montant de 18,9 milliards d'euros en 2008, mais il n'est pas tenu compte en projection, comme pour l'exercice réalisé en 2007, des produits financiers en provenance de ces réserves.

Les masses financières présentées en projections incluent les opérations d'adossement de la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG) alors que les pensions moyennes s'entendent hors ces opérations. De même, le solde technique est présenté hors transferts de solidarité en provenance de l'ARRCO²¹.

1. Scénario A (à long terme, chômage de 4,5% et gains de productivité de 1,8% par an)

Les ressources (après redistribution des excédents AGFF) progresseraient, en rendement constant, de 1,7% par an en moyenne entre 2008 et 2050, passant de 20,1 milliards d'euros en 2008 à 41,8 milliards d'euros en 2050. En rendements décroissants, elles progresseraient un peu plus vite, de 1,8% par an en moyenne entre 2008 et 2050, passant de 20,1 milliards d'euros en 2008 à 43,3 milliards d'euros.

1.1. Avec rendements constants

La pension moyenne diminuerait sur toute la période de projection (-0,35% par an en moyenne), comme dans l'exercice de 2007, conséquence de l'évolution défavorable de l'assiette des cotisations depuis les années 1970 (différentiel de croissance entre le salaire des cadres et le plafond de la sécurité sociale), ainsi que des baisses de rendement du régime, liées aux accords de 1996 et de 2003. La masse des pensions serait cependant multipliée par 2,1 entre 2008 et 2050 (20,5 milliards d'euros en 2008 et 42,9 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

²⁰ L'AGFF, Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'AGIRC et de l'ARRCO, finance principalement une partie des allocations versées entre 60 et 65 ans et la totalité des allocations versées au titre des carrières longues. Les ressources AGFF proviennent de cotisations spécifiques : taux de cotisation de 2 % sur la tranche A des salaires et de 2,2 % sur la tranche B. Le solde qui résulte de l'équilibre de l'AGFF est réparti entre l'AGIRC et l'ARRCO *au prorata* des transferts AGFF de chacun des deux régimes, ce qui constitue l'excédent AGFF. Quels que soient les résultats techniques des régimes, l'AGIRC et l'ARRCO reçoivent des ressources de l'AGFF en fonction de ce solde.

²¹ L'ARRCO prend en charge le solde des agents de maîtrise à l'AGIRC.

Le déficit technique (-0,4 milliard d'euros en 2008) se dégraderait jusque vers 2020, tant en milliards d'euros qu'en part de PIB. Il représenterait -2,6 milliards d'euros en 2020 (-0,1 % du PIB) puis se réduirait sur la deuxième moitié de la période de projection (-1,1 milliard d'euros en 2040 et en 2050).

1.2. Avec rendements décroissants

La pension moyenne diminuerait sur toute la période de projection (-1,0% par an en moyenne), conséquence de l'évolution défavorable de l'assiette des cotisations depuis les années 1970 (différentiel de croissance entre le salaire des cadres et le plafond de la sécurité sociale), ainsi que des baisses de rendement du régime sur toute la période de projection. La masse des pensions serait multipliée par 1,6 entre 2008 et 2050 (20,5 milliards d'euros en 2008 et 33,3 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

Le déficit technique (-0,4 milliard d'euros en 2008) se dégraderait en niveau jusque vers 2020 (-2,3 milliards d'euros en 2020) mais, à partir de 2030 environ, l'AGIRC afficherait à nouveau des excédents qui augmenteraient jusqu'à la fin de la période de projection (+10,1 milliards d'euros en 2050 représentant 0,2 % du PIB).

2. Scénario B (à long terme, chômage de 4,5% et gains de productivité de 1,5% par an)

Les ressources (après redistribution des excédents AGFF) progresseraient, en rendement constant, d'un peu moins de 1,5 % par an en moyenne entre 2008 et 2050, passant de 20,1 milliards d'euros en 2008 à 37,9 milliards d'euros en 2050. En rendements décroissants, elles progresseraient plus dynamiquement, d'un peu plus de 1,5% par an en moyenne entre 2008 et 2050, passant de 20,1 milliards d'euros en 2008 à 39 milliards d'euros.

2.1. Avec rendements constants

La pension moyenne diminuerait sur toute la période de projection (-0,43 % par an en moyenne), comme dans l'exercice de 2007, conséquence de l'évolution défavorable de l'assiette des cotisations depuis les années 1970 (différentiel de croissance entre le salaire des cadres et le plafond de la sécurité sociale), ainsi que des baisses de rendement du régime, liées aux accords de 1996 et de 2003. La masse des pensions serait cependant multipliée par 2 entre 2008 et 2050 (20,5 milliards d'euros en 2008 et 41,5 milliards d'euros en 2050), en raison la forte croissance du nombre de retraités.

Le déficit technique (-0,4 milliard d'euros en 2008) se dégraderait jusque vers 2030, tant en milliards d'euros qu'en part de PIB. Il représenterait -3,5 milliards d'euros en 2030 (-0,1 % du PIB) puis serait relativement stable sur la deuxième moitié de la période de projection (-3,6 milliard d'euros en 2050).

2.2. Avec rendements décroissants

La pension moyenne diminuerait sur toute la période de projection (-1,0 % par an en moyenne), conséquence de l'évolution défavorable de l'assiette des cotisations depuis les années 1970 (différentiel de croissance entre le salaire des cadres et le plafond de la sécurité sociale), ainsi que des baisses de rendement du régime sur toute la période de projection. La

masse des pensions serait multipliée par 1,6 entre 2008 et 2050 (20,5 milliards d'euros en 2008 et 33,3 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

Le déficit technique (-0,4 milliard d'euros en 2008) se dégraderait jusque vers 2020 (-2,7 milliards d'euros en 2020) mais, au-delà de 2030, l'AGIRC afficherait à nouveau des excédents qui augmenteraient jusqu'à la fin de la période de projection (+5,8 milliards d'euros en 2050 représentant 0,1 % du PIB).

3. Scénario C (à long terme, chômage de 7% et gains de productivité de 1,5% par an)

Les ressources (après redistribution des excédents AGFF) progresseraient, en rendement constant, d'un peu moins de 1,5 % par an en moyenne entre 2008 et 2050, passant de 20,1 milliards d'euros en 2008 à 37,9 milliards d'euros en 2050. En rendements décroissants, elles progresseraient plus dynamiquement, d'un peu plus de 1,5 % par an en moyenne entre 2008 et 2050, passant de 20,1 milliards d'euros en 2008 à 39 milliards d'euros.

3.1. Avec rendements constants

La pension moyenne diminuerait sur toute la période de projection (-0,4 % par an en moyenne), comme dans l'exercice de 2007, conséquence de l'évolution défavorable de l'assiette des cotisations depuis les années 1970 (différentiel de croissance entre le salaire des cadres et le plafond de la sécurité sociale), ainsi que des baisses de rendement du régime, liées aux accords de 1996 et de 2003. La masse des pensions serait cependant multipliée par 2 entre 2008 et 2050 (20,5 milliards d'euros en 2008 et 41,5 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

Le déficit technique (-0,4 milliard d'euros en 2008) se dégraderait jusque vers 2030, tant en milliards d'euros qu'en part de PIB. Il représenterait -4 milliards d'euros en 2030 (-0,1 % du PIB) puis serait relativement stable sur la deuxième moitié de la période de projection (-4,2 milliards d'euros en 2050).

3.2. Avec rendements décroissants

La pension moyenne diminuerait sur toute la période de projection (-0,98 % par an en moyenne), conséquence de l'évolution défavorable de l'assiette des cotisations depuis les années 1970 (différentiel de croissance entre le salaire des cadres et le plafond de la sécurité sociale), ainsi que des baisses de rendement du régime sur toute la période de projection. La masse des pensions serait multipliée par 1,6 entre 2008 et 2050 (20,5 milliards d'euros en 2008 et 33,3 milliards d'euros en 2050), en raison de la forte croissance du nombre de retraités.

Le déficit technique (-0,4 milliard d'euros en 2008) se dégraderait jusque vers 2020 (-2,8 milliards d'euros en 2020) mais, au-delà de 2030, l'AGIRC afficherait à nouveau des excédents qui augmenteraient jusqu'à la fin de la période de projection (+5,2 milliards d'euros en 2050 représentant 0,1 % du PIB).

4. Comparaisons des résultats des projections

4.1. Comparaison entre les scénarios A, B et C

La croissance de la masse des cotisations, un peu plus dynamique en rendements décroissants qu'en rendements constants, découle directement des hypothèses de chômage et de productivité ; elle est en conséquence plus rapide dans le scénario A et moins rapide dans le scénario C.

En revanche, la masse des pensions est proche dans les trois scénarios économiques à court et moyen terme car la productivité ne se répercute sur les pensions qu'à plus long terme. Avec l'hypothèse de rendements constants, la masse des pensions en 2050 est alors plus élevée en milliards d'euros dans le scénario A que dans les scénarios B et C (c'est l'inverse en point de PIB). Avec l'hypothèse de rendements décroissants, la masse des pensions est néanmoins identique dans les trois scénarios économiques sur toute la période de projection (donc plus faible en part de PIB dans le scénario A) car, la valeur d'achat du point évoluant comme le salaire moyen, le nombre de points acquis chaque année est indépendant de l'hypothèse de salaire (donc de productivité).

Au total, le solde technique serait plus élevé dans le scénario A que dans les scénarios B et C, dont les résultats sont relativement proches. Avec l'hypothèse de rendements constants, l'AGIRC resterait cependant déficitaire sur toute la période de projection même dans le scénario A (-1,1 milliards d'euros en 2050, contre respectivement -3,6 et -4,2 milliards d'euros dans les scénarios B et C). Avec l'hypothèse de rendements décroissants, l'AGIRC redeviendrait excédentaire vers 2030 dans le scénario A et un peu plus tard dans les scénarios B et C. L'excédent en 2050 serait respectivement de 10,1, 5,8 et 5,2 milliards d'euros dans les scénarios A, B et C.

4.2. Comparaison des scénarios A, B et C avec le scénario de base du COR de 2007

Le scénario A avec rendements constants repose sur les mêmes hypothèses économiques à long terme et les mêmes hypothèses réglementaires que le scénario de base de 2007. Le déficit technique de l'AGIRC serait alors plus élevé que dans le scénario de base de 2007 à court et moyen terme en raison des effets de la crise et du même ordre de grandeur à l'horizon 2050 (environ 1 milliard d'euros). Les mêmes types de résultat, mais dans un contexte financier plus favorable (excédents à terme), sont obtenus en comparant, d'une part, le scénario A avec rendement décroissant et, d'autre part, la variante de rendement décroissant qui avait été étudiée en 2007 par rapport au scénario de base.

Dans les scénarios B et C avec rendements constants, par rapport au scénario de base de 2007, le déficit technique de l'AGIRC serait plus élevé sur toute la période de projection en raison des effets de la crise et de l'hypothèse de productivité plus faible ; en 2050, le déficit technique, par rapport au scénario de base de 2007, serait révisé à la hausse de 2,3 milliards d'euros dans le scénario B et 2,9 milliards d'euros dans le scénario C. Les mêmes types de résultat, mais dans un contexte financier plus favorable (excédents à terme), sont obtenus en comparant, d'une part, les scénarios B et C avec rendement décroissant et, d'autre part, la variante de rendement décroissant qui avait été étudiée en 2007 par rapport au scénario de base ; en 2050, l'excédent technique serait révisé à la baisse de 5,3 milliards d'euros dans le scénario B et 5,9 milliards d'euros dans le scénario C.

**AGIRC - Résultats de l'exercice d'actualisation des projections
(scénario de base de 2007 et scénarios A, B et C de 2010)**

En rendements constants

Ressources*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Cotisants (Millions)	3,84	4,35	4,51	4,74	4,92	5,02
	Cotisations (Mds d'euros)	20,0	22,8	24,1	28,8	35,2	41,2
	Cotisations (% du PIB)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
<u>Scénario A</u>	Cotisants (Millions)	3,9	4,1	4,3	4,7	4,8	4,9
	Cotisations (Mds d'euros)	20,1	22,2	24,5	30,0	37,5	41,8
	Cotisations (% du PIB)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
<u>Scénario B</u>	Cotisants (Millions)	3,9	4,1	4,4	4,7	4,8	4,9
	Cotisations (Mds d'euros)	20,1	22,1	24,0	28,7	35,0	37,9
	Cotisations (% du PIB)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
<u>Scénario C</u>	Cotisants (Millions)	3,9	4,1	4,3	4,5	4,7	4,8
	Cotisations (Mds d'euros)	20,1	22,0	23,9	28,2	34,4	37,3
	Cotisations (% du PIB)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%

Emplois*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Pensionnés** (Millions)	1,8	2,3	2,6	3,2	3,9	4,5
	Pension moyenne (euros 2008)	9 254	8 880	8 589	8 005	7 801	8 261
	Pensions (Mds d'euros)	20,4	24,2	26,5	30,7	35,6	42,5
	Pensions (% du PIB)	1,0%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%
<u>Scénario A</u>	Pensionnés** (Millions)	1,9	2,4	2,8	3,6	4,3	4,6
	Pension moyenne (euros 2008)	9 278	8 515	8 167	7 751	7 707	7 993
	Pensions (Mds d'euros)	20,5	24,6	27,1	32,6	38,6	42,9
	Pensions (% du PIB)	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%
<u>Scénario B</u>	Pensionnés** (Millions)	1,9	2,4	2,8	3,6	4,3	4,6
	Pension moyenne (euros 2008)	9 278	8 513	8 128	7 665	7 549	7 709
	Pensions (Mds d'euros)	20,5	24,6	27,0	32,2	37,9	41,5
	Pensions (% du PIB)	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
<u>Scénario C</u>	Pensionnés** (Millions)	1,9	2,4	2,8	3,6	4,3	4,6
	Pension moyenne (euros 2008)	9 278	8 513	8 128	7 665	7 549	7 709
	Pensions (Mds d'euros)	20,5	24,6	27,0	32,2	37,9	41,5
	Pensions (% du PIB)	1,0%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,1%

Solde technique*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Scénario de base 2007</u>	Mds d'euros	-0,3	-1,3	-2,3	-1,9	-0,4	-1,3
	% du PIB	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%
<u>Scénario A</u>	Mds d'euros	-0,4	-2,4	-2,6	-2,5	-1,1	-1,1
	% du PIB	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%
<u>Scénario B</u>	Mds d'euros	-0,4	-2,5	-3,1	-3,5	-2,9	-3,6
	% du PIB	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
<u>Scénario C</u>	Mds d'euros	-0,4	-2,5	-3,2	-4,0	-3,5	-4,2
	% du PIB	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%

* Avec AGFF

** De droit direct

En rendements décroissants

Ressources*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Variante SMPT COR 2007</u>	Cotisations (Millions)	3,84	4,35	4,51	4,74	4,92	5,02
	Cotisations (Mds d'euros)	20,0	23,0	24,4	29,5	36,8	43,2
	Cotisations (% du PIB)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
<u>Scénario A</u>	Cotisations (Millions)	3,9	4,1	4,3	4,7	4,8	4,9
	Cotisations (Mds d'euros)	20,1	22,3	24,6	30,6	39,0	43,3
	Cotisations (% du PIB)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%
<u>Scénario B</u>	Cotisations (Millions)	3,9	4,1	4,4	4,7	4,8	4,9
	Cotisations (Mds d'euros)	20,1	22,2	24,2	29,2	36,2	39,0
	Cotisations (% du PIB)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%
<u>Scénario C</u>	Cotisations (Millions)	3,9	4,1	4,3	4,5	4,7	4,8
	Cotisations (Mds d'euros)	20,1	22,1	24,1	28,7	35,6	38,4
	Cotisations (% du PIB)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%

Emplois*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Variante SMPT COR 2007</u>	Pensionnés** (Millions)	1,8	2,3	2,6	3,2	3,9	4,5
	Pension moyenne (euros 2008)	9 254	8 861	8 511	7 627	6 792	6 244
	Pensions (Mds d'euros)	20,4	24,1	26,2	29,3	31,0	32,1
	Pensions (% du PIB)	1,0%	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%	0,7%
<u>Scénario A</u>	Pensionnés** (Millions)	1,9	2,4	2,8	3,6	4,3	4,6
	Pension moyenne (euros 2008)	9 278	8 506	8 081	7 353	6 678	6 082
	Pensions (Mds d'euros)	20,5	24,5	26,9	31,1	33,9	33,3
	Pensions (% du PIB)	1,0%	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%
<u>Scénario B</u>	Pensionnés** (Millions)	1,9	2,4	2,8	3,6	4,3	4,6
	Pension moyenne (euros 2008)	9 278	8 506	8 081	7 353	6 678	6 082
	Pensions (Mds d'euros)	20,5	24,5	26,9	31,1	33,9	33,3
	Pensions (% du PIB)	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%
<u>Scénario C</u>	Pensionnés** (Millions)	1,9	2,4	2,8	3,6	4,3	4,6
	Pension moyenne (euros 2008)	9 278	8 506	8 081	7 353	6 678	6 082
	Pensions (Mds d'euros)	20,5	24,5	26,9	31,1	33,9	33,3
	Pensions (% du PIB)	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%

Solde technique*		2008	2015	2020	2030	2040	2050
<u>Variante SMPT COR 2007</u>	Mds d'euros	-0,3	-1,1	-1,8	0,3	5,8	11,1
	% du PIB	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,3%
<u>Scénario A</u>	Mds d'euros	-0,4	-2,3	-2,3	-0,5	5,1	10,1
	% du PIB	0,0%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%
<u>Scénario B</u>	Mds d'euros	-0,4	-2,4	-2,7	-1,9	2,3	5,8
	% du PIB	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,1%	0,1%
<u>Scénario C</u>	Mds d'euros	-0,4	-2,4	-2,8	-2,4	1,7	5,2
	% du PIB	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,1%	0,1%

* Avec AGFF

** De droit direct

LES PROJECTIONS ACTUALISÉES DU FSV

Fonds de Solidarité Vieillesse

Le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), créé en 1993, a pour mission de financer, au moyen de recettes qui lui sont affectées, les avantages vieillesse à caractère non contributif relevant de la solidarité nationale²² servis par les régimes de base de la sécurité sociale et, depuis 2001, par les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO.

Les projections du FSV présentées dans cette annexe sont réalisées à réglementation actuelle. Elles intègrent en particulier les mesures prises en loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2009 et pour 2010 à savoir :

- la réduction, à compter de 2009, de 0,2 point de la part de la CSG affectée au FSV au profit de la CADES ;
- le passage progressif à un financement intégral des majorations de pension pour enfants par la CNAF (70 % en 2009, 85 % en 2010 et 100 % en 2011) voté en LFSS pour 2009 ; en contrepartie, le législateur a prévu une baisse de 20 % à 5 % de la part du prélèvement social de 2 % sur le capital affectée au FSV ;
- Le dispositif a été complété en LFSS 2010 par la mise en place d'une prise en charge par le FSV, à partir du 1er juillet 2010, des cotisations retraite au titre des périodes de maladie, maternité, paternité, invalidité et AT-MP.

Dans les projections relatives à l'ensemble du système de retraite, ces mesures nouvelles n'ont pas été intégrées. Certaines sont neutres sur le solde global du système de retraite (transferts du FSV à la CNAV au titre des périodes de maladie, maternité, invalidité), d'autres, notamment la baisse de la CSG et la hausse de la prise en charge par la CNAF des majorations de pension, ne le sont pas. L'effet de ces mesures sur le solde global du système de retraite a été évalué à moins de 2 milliards d'euros à l'horizon 2050, ce qui est modeste par rapport au besoin de financement de l'ensemble du système de retraite projeté à cet horizon.

1. Scénario A (à long terme, chômage de 4,5 % et gains de productivité de 1,8 % par an)

Les recettes du FSV diminueraient fortement en début de période, passant de 15,4 milliards d'euros en 2008 à 12,9 milliards d'euros en 2009 et 2010. Cela s'explique principalement par la baisse de 0,2 point de la CSG versée au FSV au profit de la CADES mais également par l'impact de la crise financière. Les recettes se redresseraient ensuite et rejoignent quasiment le niveau initial de 2008 en 2015, à 15,0 milliards d'euros. L'évolution est ensuite croissante pour atteindre 18,3 milliards d'euros en 2025 et 27,9 milliards d'euros à l'horizon 2050, au rythme de 2 % par an.

Symétriquement, les charges augmenteraient fortement en 2009 et 2010, passant de 14,6 milliards d'euros en 2008 à 16,2 milliards d'euros en 2009 et à 16,7 milliards d'euros en 2010, en raison des conséquences de la crise économique et financière et en particulier de la

²² Minimum vieillesse, majorations de pension pour enfants élevés et pour conjoint à charge, et cotisations de retraite versées au titre des périodes de chômage et de préretraite.

hausse du chômage. La prise en charge par le FSV des cotisations au titre du chômage détermine dans les projections la trajectoire d'évolution des charges totales du FSV. Les cotisations au titre du chômage diminueraient à partir de 2010 et atteindraient leur minimum en 2024 (5,7 milliards d'euros), pour un montant total des charges de 14,0 milliards d'euros à la même date, sous l'hypothèse d'un retour au plein emploi avec un taux de chômage de 4,5 % en 2024. Les charges progresseraient ensuite de nouveau, passant de 14,2 milliards d'euros en 2025 à 19,7 milliards d'euros en 2050.

Partant, le solde se dégraderait fortement, passant d'un excédent de 800 M€ en 2008 à un déficit maximal de 3,8 milliards d'euros en 2010. Il se redresserait ensuite progressivement avec un retour à l'équilibre en 2018, puis serait excédentaire sur le reste de la projection et atteindrait 8,2 milliards d'euros à l'horizon 2050.

2. Scénario B (à long terme, chômage de 4,5 % et gains de productivité de 1,5 % par an)

Après une forte baisse en début de période (15,4 milliards d'euros en 2008, 12,9 milliards d'euros en 2009 et 2010), qui s'explique principalement par la baisse de 0,2 point de la CSG versée au FSV au profit de la CADES mais également par l'impact de la crise économique et financière, les recettes se redresseraient et rejoindraient quasiment le niveau initial de 2008 en 2017, à 15,6 milliards d'euros. En 2050, les recettes atteindraient 25,8 milliards d'euros.

Les charges du FSV, quant à elles, augmenteraient fortement en 2009 et 2010, passant de 14,6 milliards d'euros à 16,7 milliards d'euros en 2010, en raison de la hausse du chômage qui accroît directement les dépenses du FSV. Les prises en charge des cotisations au titre du chômage diminueraient ensuite à partir de 2010 conformément à l'hypothèse du retour au plein emploi en 2024, où elles atteindraient leur minimum à 5,6 milliards d'euros pour un montant total des charges de 13,8 milliards d'euros à la même date. Les charges progresseraient de nouveau, passant de 14,0 milliards d'euros en 2025 à 18,7 milliards d'euros en 2050.

En conséquences, le solde se dégraderait fortement, passant d'un excédent de 800 M€ en 2008 à un déficit maximal de 3,8 milliards d'euros en 2010. Il se redresserait progressivement avec un retour à l'équilibre en 2017, puis serait excédentaire sur le reste de la projection et atteindrait 7,2 milliards d'euros à l'horizon 2050.

3. Scénario C (à long terme, chômage de 7 % et gains de productivité de 1,5 % par an)

Les recettes du FSV diminueraient en début de période, en raison de la baisse de 0,2 point de la CSG versée au FSV au profit de la CADES mais aussi par l'impact de la crise économique et financière. Les recettes se redresseraient ensuite et rejoindraient quasiment le niveau initial de 2008 en 2017, à 15,5 Mds€, pour atteindre en fin de projection 25,4 milliards d'euros.

Les charges augmenteraient fortement en 2009 et 2010, passant de 14,6 milliards d'euros en 2008 à 16,2 milliards d'euros en 2009 et à 16,7 milliards d'euros en 2010, en raison de la hausse du chômage qui accroît les dépenses du FSV. De 2010 à 2020, les charges se stabiliseraient autour de 16 milliards d'euros avant de connaître de nouveau une hausse passant de 16,4 milliards d'euros en 2020 à 23,2 milliards d'euros en 2050. Sur cette période, l'évolution des charges totales du FSV suivrait globalement la même trajectoire que la prise en charge des cotisations au titre du chômage. Ces dernières augmenteraient, conformément à

l'hypothèse de chômage, passant de 8,2 milliards d'euros en 2020 à 12,6 milliards d'euros en 2050.

Au total, le solde se dégraderait fortement, passant d'un excédent de 800 M€ en 2008 à un déficit maximal de 3,8 milliards d'euros en 2010. Il se redresserait ensuite progressivement, avec un retour à l'équilibre en 2021, puis serait excédentaire sur le reste de la projection pour atteindre 2,2 milliards d'euros à l'horizon 2050.

4. Comparaison des résultats des projections

4.1. Comparaison entre les scénarios A, B et C

Les recettes suivent dans l'ensemble la même trajectoire dans les trois scénarios, même si dans le scénario A, les recettes atteindraient un niveau légèrement plus élevé, à 27,9 milliards d'euros en 2050, que dans les scénarios B et C, respectivement à 25,8 milliards d'euros et à 25,4 milliards d'euros en 2050. Cela s'explique par une sensibilité plus forte des recettes à l'évolution de la productivité, qui a des effets cumulatifs sur la masse salariale, qu'à la variation du chômage - le scénario A étant le seul des trois scénarios à avoir des gains de productivité plus élevés, +1,8 % par an contre +1,5 % par an pour les deux autres scénarios.

Concernant les charges, les scénarios A et B suivraient la même trajectoire, tandis que celle du scénario C se différencierait sensiblement. En effet, à la différence des recettes, les composantes des charges sont plus sensibles aux évolutions du chômage qu'à celle de la productivité (les scénarios A et B reposent sur l'hypothèse d'un taux de chômage de long terme à 4,5 % contre 7 % dans le scénario C). Pour les scénarios A et B, les charges augmenteraient fortement en 2009 et 2010 puis diminueraient et rejoindraient leur niveau de 2008 en 2025. Au-delà de cette date et jusqu'en 2050, les charges progresseraient, légèrement plus vite dans le scénario A que dans le scénario B. Cela s'explique par le fait que les prises en charge des cotisations des chômeurs sont calculées par référence au SMIC, qui intègre des gains de productivité plus élevés dans le scénario A que dans les scénarios B et C. Dans le scénario C, le taux de chômage de référence étant plus élevé, la prise en charge des cotisations des chômeurs est plus importante, ce qui pèse sur les charges.

L'influence plus forte des évolutions du taux de chômage que de la productivité se retrouve dans l'évolution des soldes : ces derniers évolueraient de manière voisine dans les scénarios A et B (taux de chômage identique de 4,5 % à terme) tandis que l'évolution du solde dans le scénario C serait moins favorable, du fait d'un taux de chômage durablement plus élevé. Après une dégradation similaire dans les trois scénarios (passage d'un excédent en 2008 à un déficit marqué en 2009 et 2010), le retour à l'équilibre serait ainsi plus rapide dans les scénarios A et B, en 2017-2018, que dans le scénario C (2021), et les excédents atteints à l'horizon 2050 seraient plus élevés dans les scénarios A et B que dans le scénario C.

4.2. Comparaison du scénario A avec le scénario de base du COR 2007

On peut considérer que le scénario A et le scénario de base du COR 2007 sont comparables à moyen ou long terme (même taux de chômage de 4,5 % et productivité identique de 1,8 % par an) à la différence que l'horizon du plein emploi est retardé dans le scénario A (horizon 2024) par rapport au scénario de base de 2007 où le retour au plein emploi intervenait en 2015.

La comparaison des soldes met en évidence, surtout en début de période, une dégradation nettement plus marquée dans le scénario A (déficit de 1,3 Md€ en 2015) que dans la projection de 2007 où le solde était excédentaire à hauteur de 4,4 milliards d'euros à la même date (€ 2008), soit un écart de 5,7 milliards d'euros entre ces deux projections qui s'explique en partie par l'effet de la crise économique et financière. L'excédent du compte du FSV à l'horizon 2020 serait également beaucoup plus faible que celui projeté en 2007 : +1 Md€ dans le scénario A contre +5,1 milliards d'euros en 2007 (€ 2008). A l'horizon 2050, même si l'écart se réduit, il resterait relativement significatif, avec un excédent de 10,9 milliards d'euros dans le scénario de base de 2007 contre 8,2 milliards d'euros dans le scénario A.

Résultats des projections des comptes du FSV (en Mds€ 2008)

	Scénario A					
	2008	2015	2020	2030	2040	2050
Recettes	15,4	15,0	16,6	19,8	23,5	27,9
Dépenses	14,6	16,3	15,6	15,0	17,1	19,7
Solde	0,8	-1,3	1,0	4,8	6,4	8,2
Solde (% du PIB)	0,0	-0,1	0,0	0,2	0,2	0,2

	Scénario B					
	2008	2015	2020	2030	2040	2050
Recettes	15,4	15,0	16,4	19,1	22,2	25,9
Dépenses	14,6	15,9	14,6	14,7	16,5	18,7
Solde	0,8	-0,9	1,8	4,4	5,7	7,2
Solde (% du PIB)	0,0	-0,0	0,1	0,2	0,2	0,2

	Scénario C					
	2008	2015	2020	2030	2040	2050
Recettes	15,4	15,0	16,3	18,8	21,8	25,4
Dépenses	14,6	16,3	16,4	18,1	20,4	23,2
Solde	0,8	-1,3	-0,1	0,7	1,4	2,2
Solde (% du PIB)	0,0	-0,1	-0,0	0,0	0,0	0,1

Y compris mesures prises en loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 et pour 2010.

ANNEXE 2

LES ABAQUES EN 2020, 2030 ET 2050

L'abaque illustre les différents arbitrages possibles pour assurer le retour à l'équilibre du système de retraite à un horizon donné. Il consiste à mettre en relation de façon visuelle les trois leviers d'action possibles à cet effet : la pension moyenne des retraités relative au revenu moyen net des actifs (en abscisse), les ressources des régimes (en ordonnée) et l'âge moyen effectif de départ à la retraite (succession de droites). Les différentes droites montrent les arbitrages possibles entre le niveau des prélèvements et le niveau relatif des pensions pour différents âges effectifs moyens de départ à la retraite.

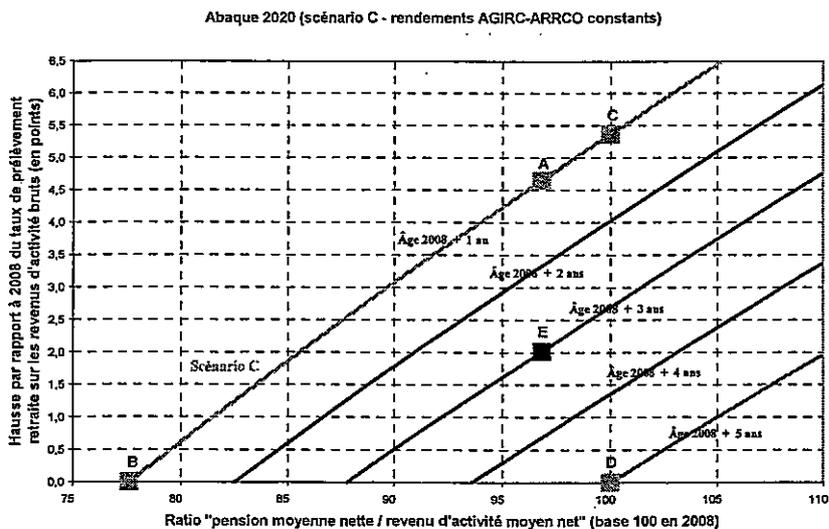
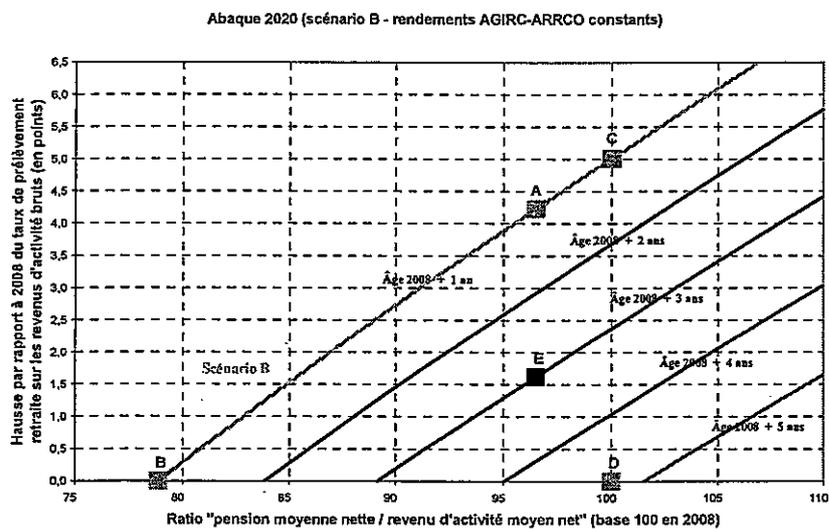
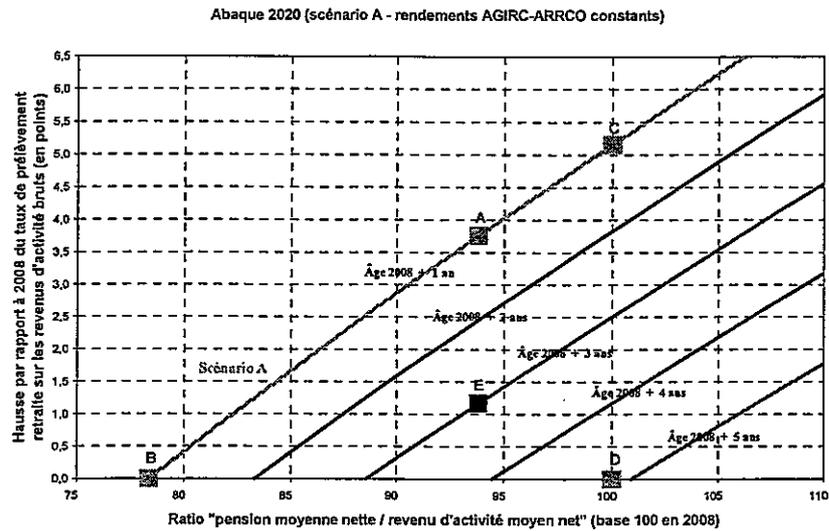
Cette annexe présente les abaques aux différents horizons (2020, 2030 et 2050) dans les trois scénarios macroéconomiques et avec les deux hypothèses de rendements AGIRC-ARRCO, d'abord avec l'hypothèse de rendements constants (évolution de la valeur de service et de la valeur d'achat du point comme les prix), ensuite avec l'hypothèse de rendements décroissants (évolution de la valeur de service du point comme les prix et de la valeur d'achat du point comme les salaires).

Dans chaque abaque, le point A représente les conditions de l'équilibre du système de retraite à l'horizon considéré, conformément aux résultats des projections actualisées et avec l'hypothèse conventionnelle que les besoins de financement seraient intégralement couverts par des hausses de prélèvement à la charge des actifs. La droite BC représente les autres combinaisons possibles entre hausse des prélèvements et baisse du niveau relatif des pensions, pour un décalage de l'âge effectif moyen de départ à la retraite équivalent à celui atteint à l'horizon considéré dans les projections actualisées : en B, tout l'ajustement porte sur le niveau relatif des pensions ; en C, tout l'ajustement passe par une hausse des prélèvements. Le point D correspond à la situation dans laquelle l'équilibre est atteint en maintenant inchangés par rapport à 2008 à la fois le taux de prélèvement et le niveau relatif des pensions : tout l'ajustement se ferait alors par le décalage de l'âge effectif moyen de départ à la retraite. Le point E donne, pour une même baisse du niveau relatif des pensions qu'au point A, la hausse du taux de prélèvement permettant d'équilibrer le système si l'âge effectif moyen de départ à la retraite se décalait davantage que dans les projections actualisées.

Pour plus de précisions sur la portée et les limites des abaques ainsi que sur leur lecture (coordonnées des différents points notamment), on pourra se reporter au chapitre 3 du rapport.

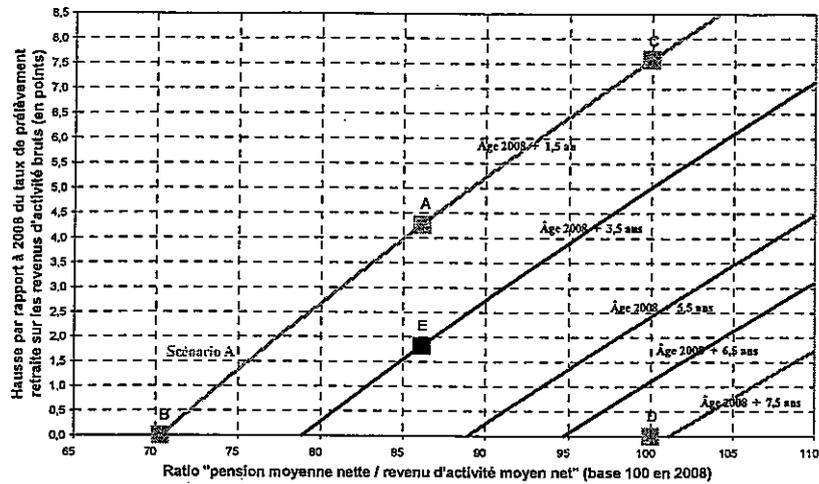
I – Rendements constants AGIRC-ARRCO

1.1. Abaques en 2020 (scénarios A, B et C avec rendements AGIRC-ARRCO constants)

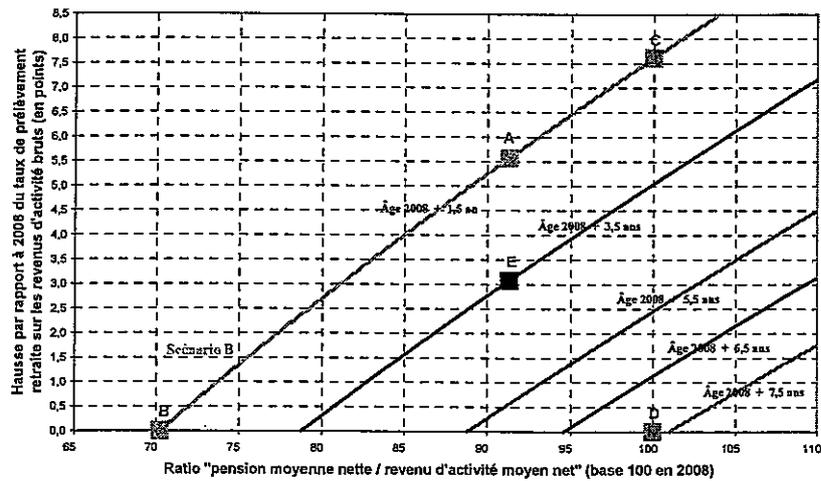


1.2. Abaqués en 2030 (scénarios A, B et C avec rendements AGIRC-ARRCO constants)

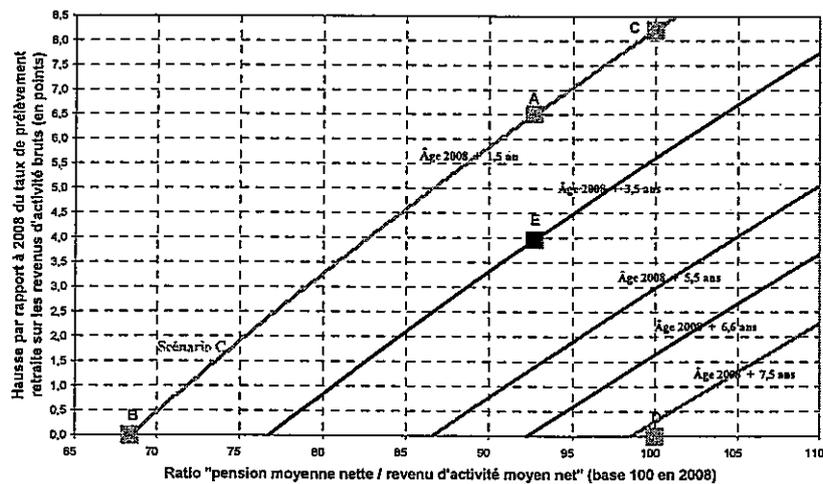
Abaque 2030 (scénario A - rendements AGIRC-ARRCO constants)



Abaque 2030 (scénario B - rendements AGIRC-ARRCO constants)

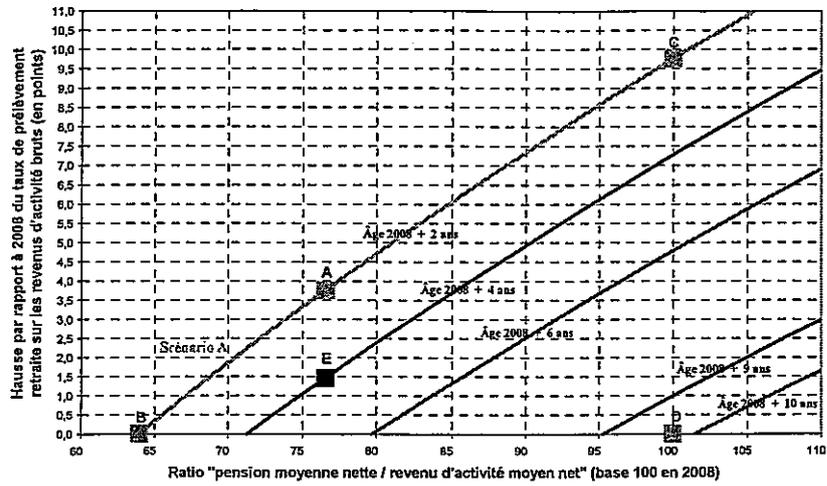


Abaque 2030 (scénario C - rendements AGIRC-ARRCO constants)

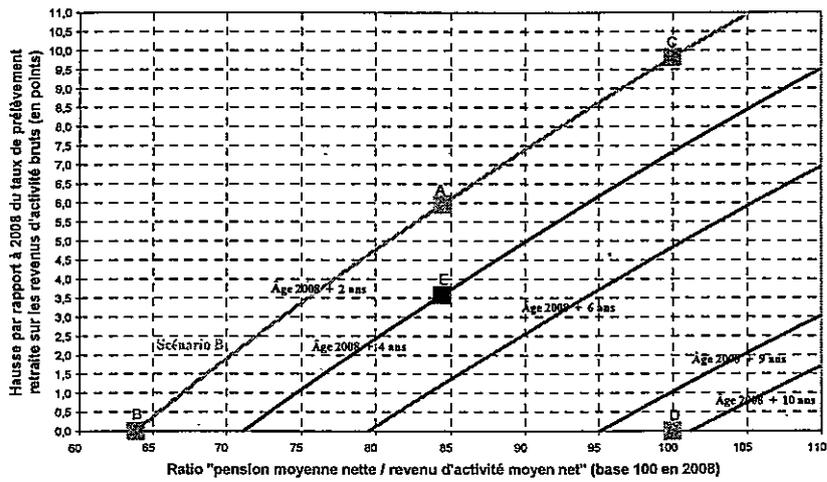


1.3. Abaques en 2050 (scénarios A, B et C avec rendements AGIRC-ARRCO constants)

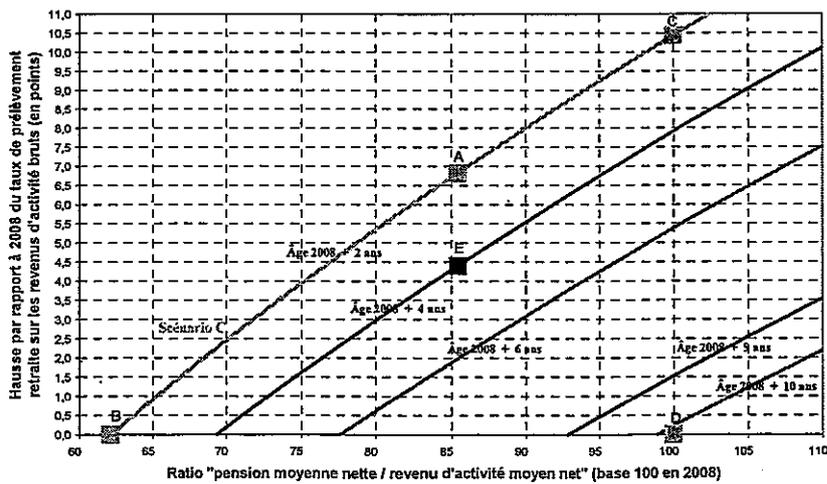
Abaque 2050 (scénario A - rendements AGIRC-ARRCO constants)



Abaque 2050 (scénario B - rendements AGIRC-ARRCO constants)



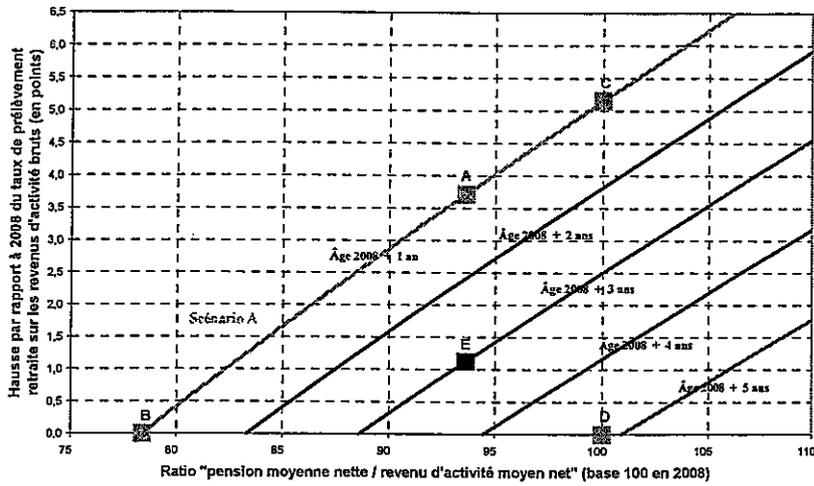
Abaque 2050 (scénario C - rendements AGIRC-ARRCO constants)



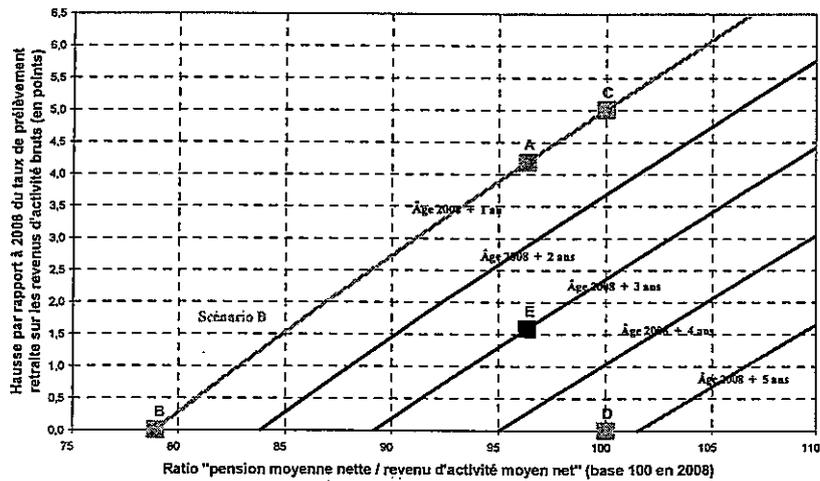
II – Rendements décroissants AGIRC-ARRCO

2.1. Abaques en 2020 (scénarios A, B et C avec rendements AGIRC-ARRCO décroissants)

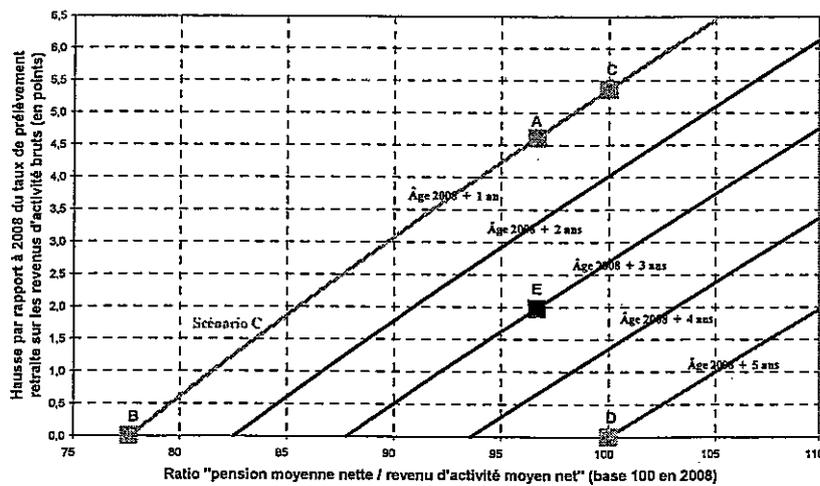
Abaque 2020 (scénario A - rendements AGIRC-ARRCO décroissants)



Abaque 2020 (scénario B - rendements AGIRC-ARRCO décroissants)

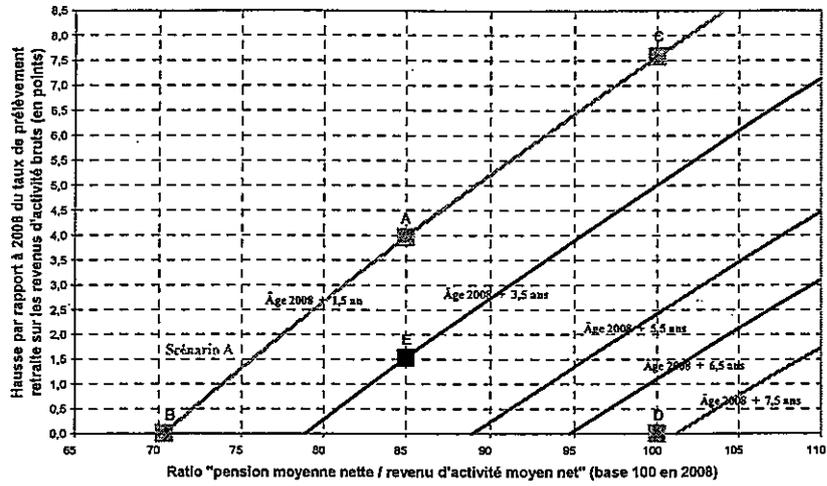


Abaque 2020 (scénario C - rendements AGIRC-ARRCO décroissants)

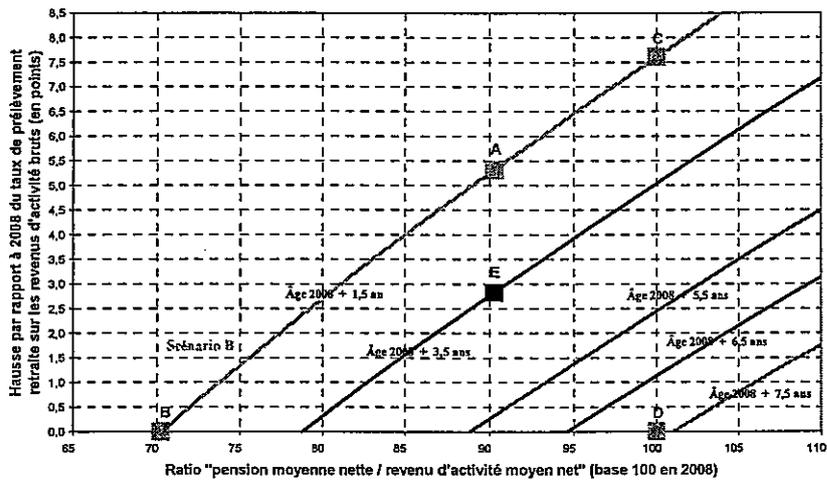


2.2. Abaques en 2030 (scénarios A, B et C avec rendements AGIRC-ARRCO décroissants)

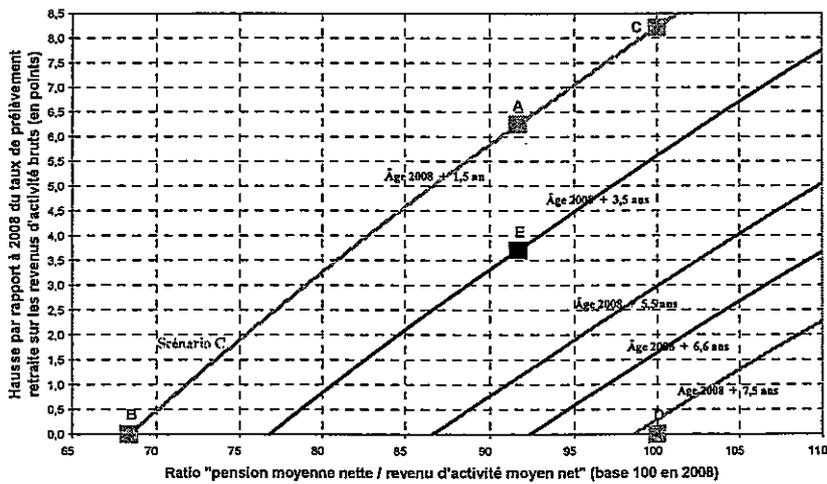
Abaque 2030 (scénario A - rendements AGIRC-ARRCO décroissants)



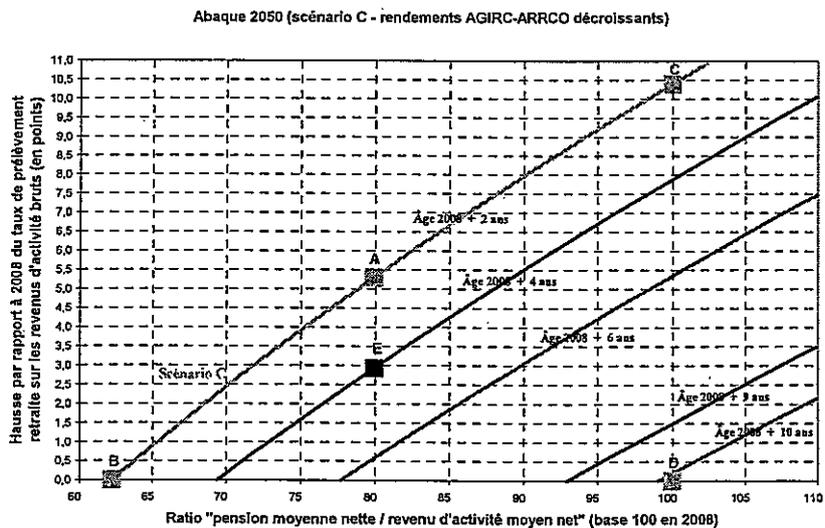
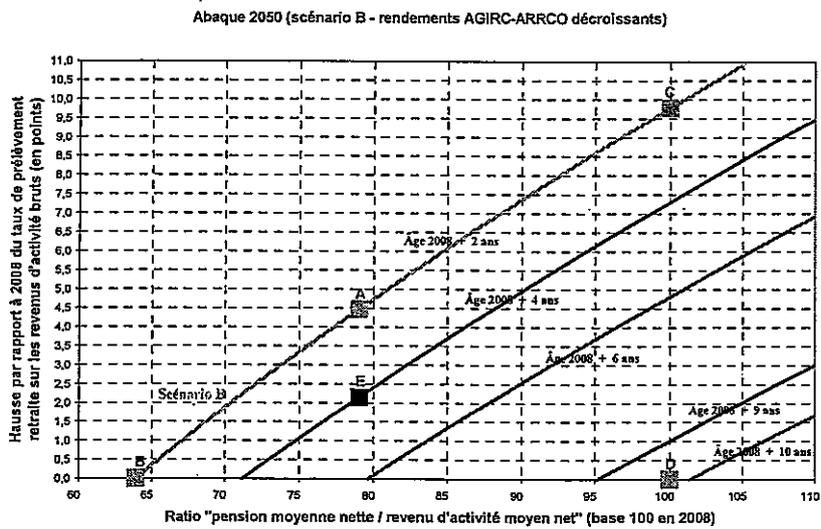
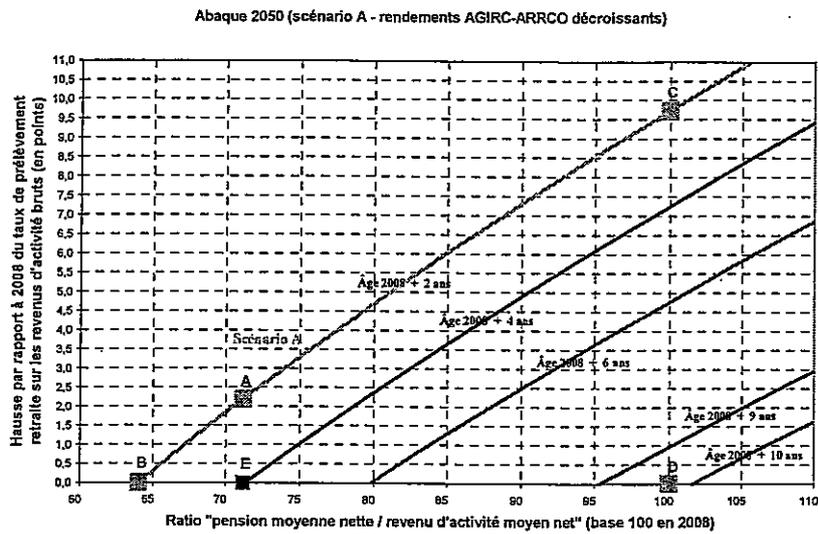
Abaque 2030 (scénario B - rendements AGIRC-ARRCO décroissants)



Abaque 2030 (scénario C - rendements AGIRC-ARRCO décroissants)



2.3. Abaques en 2050 (scénarios A, B et C avec rendements AGIRC-ARRCO décroissants)



ANNEXE 3

LE CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Créé par un décret du 10 mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites, placé auprès du Premier ministre mais organe indépendant, est un lieu permanent d'études et de concertation entre les principaux acteurs du champ des retraites. Il a vu son rôle consacré et élargi par la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

1. La composition du Conseil d'orientation des retraites

Avec son président, le Conseil d'orientation des retraites est composé de 39 membres :

- Quatre députés et quatre sénateurs, respectivement désignés par l'Assemblée nationale et par le Sénat ;
- Seize représentants des organisations professionnelles et syndicales :
 - Deux représentants désignés par la Confédération générale du travail (CGT) ;
 - Deux représentants désignés par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
 - Deux représentants désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;
 - Un représentant désigné par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
 - Un représentant désigné par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
 - Deux représentants désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
 - Un représentant désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;
 - Un représentant désigné par l'Union professionnelle artisanale (UPA) ;
 - Un représentant désigné par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) ;
 - Un représentant désigné par l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) ;
 - Un représentant désigné par la Fédération syndicale unitaire (FSU) ;
 - Un représentant désigné par l'Union des fédérations de fonctionnaires (UNSA) ;
- Le président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) ou son représentant
- Le vice-président du Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA) ou son représentant ;
- Six représentants de l'Etat : le directeur du Centre d'analyse stratégique ; le directeur général de l'administration et de la fonction publique ; le directeur de la sécurité sociale ; le directeur du Budget ; le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ; le directeur général adjoint de la direction générale du Trésor ;
- Six personnalités choisies en raison de leur compétence et de leur expérience.

2. Les missions du Conseil d'orientation des retraites

A la fois structure d'expertise et lieu de concertation, le Conseil d'orientation des retraites a des missions qui lui sont clairement assignées par la loi de 2003 :

- décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long termes des régimes de retraite légalement obligatoires, au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques, et élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière ;
- apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes ;
- mener une réflexion prospective sur le financement des régimes de retraite et en suivre l'évolution ;
- formuler les avis préalables aux décisions à prendre tous les 4 ans sur les évolutions de la durée d'assurance dans les régimes ;
- participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement ;
- suivre l'évolution des niveaux de vie des actifs et des retraités, ainsi que de l'ensemble des indicateurs des régimes, dont les taux de remplacement.

Le Conseil doit aussi formuler des orientations ou propositions de réforme. Il remet au Premier ministre, tous les deux ans au moins, un rapport communiqué au Parlement et rendu public.

3. Le fonctionnement et les travaux du Conseil d'orientation des retraites

Le Conseil d'orientation des retraites mène ses travaux, selon des méthodes, un programme et un calendrier de travail arrêtés par ses membres.

Les réunions du Conseil en formation plénière rassemblent les membres titulaires du Conseil et se tiennent à un rythme, en général, mensuel.

Des groupes de travail se réunissent entre les séances plénières. Ils ont pour objet soit la préparation d'une réunion plénière, soit l'approfondissement de la réflexion sur certains thèmes, à la demande du Conseil. Ils sont composés de membres du Conseil ou de leurs représentants, et permettent d'associer un cercle plus large d'organismes, d'institutions et d'experts disposant de données utiles sur les sujets traités.

Dans le cadre de ses missions d'information, le Conseil organise chaque année un colloque. Depuis avril 2008, il publie également, deux à trois fois par an, *La lettre du Conseil d'orientation des retraites*. Destinée à mieux faire connaître les travaux du COR, elle fait l'objet d'une large diffusion.

Tous les documents discutés en séance sont mis en ligne, dès la fin de la réunion, sur le site Internet du Conseil (<http://www.cor-retraites.fr>). Toutes les publications du Conseil, dont les rapports, les actes des colloques et *La lettre du Conseil d'orientation des retraites*, y figurent également.

Le Conseil d'orientation des retraites est appuyé par un Secrétariat général, placé sous l'autorité du Président.

Le présent rapport a été préparé et rédigé, sous la direction de M. Raphaël Hadas-Lebel, président du Conseil, de M. Yves Guégano, secrétaire général et de Mme Selma Mahfouz, secrétaire générale adjointe, par (par ordre alphabétique) M. Arnaud Beaumard, Mme Nicole Brian, Mme Karine Briard et MM. Guillaume Destré, Marco Geraci, et Jean-Michel Hourriez, responsable des études. Mmes Michelle Thiou et Gisèle Jouve ont assuré la réalisation du rapport.

4. Composition nominative du Conseil d'orientation des retraites au 14 avril 2010²³

Raphaël HADAS-LEBEL
Président du Conseil d'orientation des retraites

Bertrand AUBAN
Sénateur

Jean-Bernard BAYARD
Vice-président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

Jean-Louis BESNARD
Représentant l'Union nationale des syndicats autonomes

Didier BLANCHET
Chef du département études économiques d'ensemble à l'INSEE

Raoul BRIET
Président du Conseil de surveillance du FRR

Yves CANEVET
Secrétaire confédéral de la Confédération française démocratique du travail

Pierre-Yves CHANU
Conseiller confédéral de la Confédération générale du travail

Jean-Michel CHARPIN
Inspecteur général des finances

Vincent CHRQUI
Directeur général
Centre d'analyse stratégique

²³ Un membre, le représentant de l'UPA (Union professionnelle artisanale), est en attente de désignation pour remplacer Madame Dany Bourdeaux.

Benoît COEURE
Directeur général adjoint
Direction générale du Trésor

Sylvain DENIS
Vice-président du Comité national des retraités et personnes âgées

Bernard DEVY
Secrétaire confédéral de Force ouvrière

Martine DURAND
Chef statisticien et Directeur
Direction des statistiques - OCDE

Maxime GREMETZ
Député

Julien GUEZ
Chef de service Retraite et Prévoyance
Direction de la Protection sociale
Mouvement des Entreprises de France

Christian GUICHARDON
Union nationale des professions libérales

Didier HORUS
Représentant de la Fédération syndicale unitaire

Jean-Pierre HUTIN
Représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises

Denis JACQUAT
Député

Philippe JOSSE
Directeur du budget

Danièle KARNIEWICZ
Secrétaire nationale du pôle protection sociale de la Confédération française
de l'encadrement - Confédération générale des cadres

André LARDEUX
Sénateur

Dominique LECLERC
Sénateur

Jean-Christophe LE DUIGOU
Secrétaire confédéral de la Confédération générale du travail

Dominique LIBAULT
Directeur de la sécurité sociale

Jean-Louis MALYS
Secrétaire national de la Confédération française démocratique du travail

Bertrand MARTINOT
Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

Maurice ODIN
Conseiller technique de l'Union nationale des associations familiales

Jean-François PILLIARD
Président de la commission Protection sociale
Mouvement des Entreprises de France

Patrick POIZAT
Secrétaire confédéral, chargé des retraites
à la Confédération française des travailleurs chrétiens

Jean-Luc PREEL
Député

Philippe SOUBIROUS
Secrétaire fédéral de Force Ouvrière

Pascal TERRASSE
Député

René TEULADE
Sénateur

Jean-François VERDIER
Directeur général de l'administration et de la fonction publique

Philippe VIVIEN
Directeur des ressources humaines du groupe AREVA

Serge VOLKOFF
Directeur du Centre de recherches et d'études sur l'âge et les populations au travail
(CREAPT)

ANNEXE 4

REMERCIEMENTS

Le Conseil d'orientation des retraites remercie les services des caisses de retraite ainsi que ceux de l'administration qui ont réalisé dans des délais extrêmement courts les différents travaux permettant l'actualisation des projections présentée dans ce rapport.

Ces remerciements s'adressent à la direction statistique et prospective de la CNAV pour les projections actualisées du régime général, à la direction du Budget pour les projections actualisées du régime de la fonction publique de l'Etat, à la Caisse des dépôts pour les projections actualisées de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) et à la direction technique du GIE AGIRC-ARRCO pour les projections actualisées des régimes complémentaires des salariés du secteur privé.

Ils s'adressent également à la direction de la sécurité sociale (DSS), à la direction générale du Trésor, à la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), ainsi qu'à l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) qui, à différents titres, ont contribué à cet exercice.